

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1744.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &  
de Boheme, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET <sup>315</sup>

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Retuëil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Novembre 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature.*

**L**ES Srs. Delespine & Hérisant, Libraires à Paris, proposent par Soufcription l'Histoire d'Allemagne avant & depuis l'établissement de l'Empire jusqu'à présent. Par le Pere Barre, Chanoine Régulier de la Congrégation de France.

**L**E Pere Barre pour rendre son ouvrage utile à toute sorte de Lecteurs, mêle l'Histoire Ecclésiastique avec l'Histoire Civile & Militaire : Il rapporte les érections des Evêchés, des Abbayes, leurs Droits, leurs Priviléges; les Diètes tenues en Allemagne; les Loix qui en sont émanées; les établissemens des Universités, des Académies; & fait connoître les Savans qui s'y sont distingués. Il donne aussi l'Histoire du Collège Electoral, & celle des Villes & des Seigneurs qui forment des Principautés particulières.

On trouvera au commencement de cette Histoire un examen critique & impartial des Auteurs originaux que l'Auteur a consultés, des Chartres & autres Monumens dont il s'est servi. Les faits qui ont besoin de quelque éclaircissement sont discutés dans des notes au bas des pages.

A l'égard de points importans qui ne pourroient pas être suffisamment éclaircis par de simples notes, ils seront examinés dans des Dissertations séparées du corps de l'ouvrage: on les placera à la fin de chaque volume.

Enfin, pour faciliter l'intelligence de cette Histoire, & la rendre plus instructive, le Pere Barre a crû devoir y joindre les Généalogies des Maisons les plus illustres. On trouvera aussi trois Cartes Géographiques très-exactes. La première représente l'ancienne Germanie, telle qu'elle étoit du tems des Romains: La seconde, l'étendue de l'Empire & ses divisions sous Charlemagne: La troisième l'Allemagne moderne telle qu'elle est aujourd'hui.

*Voici les Conditions proposées aux Souscripteurs. Les Souscriptions qui seront reçues chez les principaux Libraires de l'Europe.*

Cet ouvrage en dix volumes in 4°. sera imprimé sur beau papier, grand & bien collé dans la forme, & avec les mêmes caractères qu'un *Prospectus* qui en paroît. Il sera enrichi d'un Frontispice, de Cartes Géographiques enluminées, de quelques Plans de Batailles, de Vignettes & des Culs-de-lampe; le tout fait sur des desseins exacts, & gravé par de bons Maîtres.

Chaque Volume de cette Histoire contiendra sept cens cinquante pages, ou environ.

*des Princes, &c.* Novemb. 1744. 317

Le prix en faveur de ceux qui souscriront, sera pour l'Exemplaire, en petit papier ordinaire, de 72. livres en feuilles, dont on payera 36. livres en souscrivant, & pareille somme de 36. livres en recevant l'ouvrage.

Il n'en sera imprimé qu'un très-petit nombre en grand papier, dont les Souscripteurs payeront 120. liv. moitié en souscrivant, & l'autre moitié en retirant les dix Volumes.

Les Souscriptions seront ouvertes jusqu'à la fin de Decembre de la présente année 1744. à condition que ceux qui auront assuré un ou plusieurs Exemplaires, seront tenus de les retirer un an après la publication de l'Ouvrage; passé lequel tems les assurances seront perduës pour eux. Sans cette condition on ne proposeroit par aux Acquéreurs un avantage aussi considérable.

Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront l'Exemplaire de petit papier 120. liv. relié; & celui de grand papier, 170. livres aussi relié.

*On délivrera cet Ouvrage dans le courant de l'année 1746.*

Si tout le fonds de l'*Histoire d'Allemagne* que nous annonçons, ne se trouve pas dans l'*Histoire de Luxembourg*, on y trouve du moins bien des choses traitées, dont le *Prospectus* de celle-là fait mention; choses des plus essentielles & indispensablement liées à la matiere de l'une & de l'autre. A cette occasion nous réitérons que pour la commodité de ceux qui souhaitent se procurer l'*Histoire Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny en huit Tomes grand in quarto avec figures*, qui est imprimée chez le Sr. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, il avertit qu'on trou-

ve présentement cet Ouvrage chez les Libraires dont voici les noms.

- A *Thionville*, chez le Sieur Evrard.
- A *Metz*, chez le Sr. Brice Antoine.
- A *Verdun*, chez les Srs. Perrin & Guillot.
- A *Pont à-Mousson*, chez le Sr. Charles Nicolas.
- A *Nancy*, chez le Sr. Nicolas, Marchand & Major des Bourgeois.
- A *Bar-le-Duc*, chez le Sr. Briſlot, Imprimeur du Roi.
- A *Strasbourg*, chez le Sr. le Roux, Imprimeur de Mgt. le Cardinal, Evêque de Strasbourg.
- A *Paris*, chez le Sr. Briaffon, rue St. Jacques.
- A *Lyon*, chez les Srs. Duplain, freres, rue Merciere.
- A *Geneve*, chez le Sr. Henri-Albert Goffe & Compagnie.
- A *Bâle-en-Suisse*, chez Mademoiselle la veuve de feu le Sr. Jean Christ.
- A *Lausanne*, chez le Sr. Boufquet & Compagnie.
- A *Liège*, chez les Srs. de Lorme de la Tour, & Ballompierre.
- A *Amsterdam*, chez le Sr. Châtelain, & les Srs. l'Honnoré, pere & fils.
- A *Bruxelles*, chez le Sr. r'Serstevens près des Peres Dominicains, & le Sr. Gilis-Dams.
- A *Gand*, chez le Sr. Wander-Ween.
- A *Ypres*, chez le Sr. de Rave.
- A *Cologne*, chez le Sr. François - Guillaume Metternich.
- A *Francfort sur le Meyn*, chez le Sr. Flischer.
- A *Treves*, chez le Sr. Kerner.

Pour continuer à donner quelque peu de Littérature, quoique les affaires du tems ne le permettent gueres, voici une petite pièce qui nous est venue de Liège, sous le titre d'*Idee gé-*

nérale de l'Apocalypse, & tout ce qu'elle renferme.

» Dans ce divin livre saint Jean avoit en vûë  
» l'Eglise vengée par Jesus Christ Vain-  
» queur, & la Synagogue aussi bien que l'Ido-  
» lâtric abbatuës avec le démon & les puissan-  
» ces qui établissoient son règne dans ce monde  
» & l'y soutenoient.

» Au Chapitre six on voit les Guerres Traja-  
» niques & autres effets funestes; on y voit  
» la persécution de Trajan, & la punition  
» éclatante des Persécuteurs & des Payens écri-  
» tes d'une maniere hyperbolique.

Le Chapitre huit montre les Guerres Judai-  
» ques, funestes aux Romains & encore plus  
» aux Juifs, sous l'Empire de Trajan & d'A-  
» drien. On y voit encore l'obscurcissement de  
» la vérité sainte par les hérétiques & même  
» par les Juifs.

Chapitre neuf. Un hérétique tel que Mon-  
» tan & les Montanistes sont désignés sous des  
» figures bien surprennantes. On voit ensuite  
» l'irruption des Parthes dans l'Empire, ce qui  
» a commencé vers l'an 162. du Sauveur du  
» monde.

» Chapitre dix. L'Empire Romain accablé des  
» miseres & des calamités publiques, est affoibli  
» par mer & par terre sous l'Empire de Marc  
» Aurele persécuteur des Chrétiens.

» Chapitre onze. Persécution de Septime Se-  
» vere figuré par la bête. Les Chrétiens, Juifs  
» & Gentils reparoissent bientôt après la persé-  
» cution, & les Gentils Payens périrent en  
» grand nombre sous le règne de Caracalla.

Après cela le règne de Jesus-Christ dans l'E-  
glise

I I.  
Idée générale  
de l'Apocalypse.

33 glisse s'établit solidement, ce qui est regardé  
33 comme un malheur pour les Gentils infi-  
33 déles.

33 Le *Chapitre douze* représente l'Eglise Ca-  
33 tholique sous la figure d'une femme revêtuë  
33 du Soleil, ayant la Lune à ses pieds & une  
33 Couronne de douze étoiles qui sont les  
33 Evêques.

33 Un Dragon roux à sept têtes & dix cor-  
33 nes, nous montre sept Empereurs perfé-  
33 cuteurs, savoir, Maximin, Déce, Gallus,  
33 Volusien, Valerien, Gallien, & Aurelien,  
33 comme ministres du Dragon ou de Sathan  
33 & les Tyrans sous Gallien.

33 Au *Chapitre treize* on voit une bête<sup>1</sup> cruelle  
33 à sept cornes. Ce sont les Empereurs Dio-  
33 clézien, Maximien Hercules, Constance  
33 Chlore, Maximien Galere, Severe, Maxi-  
33 min, puis Licinius. Les dix cornes sont les  
33 Rois qui ont envahi l'Empire; une des sept  
33 têtes blessée comme à mort, c'est Maximien  
33 Hercules qui fut obligé d'abdiquer l'Empire,  
33 mais qu'il reprit ensuite sous la seconde bête,  
33 ou sous l'Empire de Maxence qui avoit deux  
33 cornes semblables à l'Agneau. Le nom de  
33 cette bête ressuscitée, c'est le nom d'un hom-  
33 me qui fait en nombre 666. suivant la Sa-  
33 gesse, savoir, DIVUS HERCVLES DCLVVVI.

33 Le *Chapitre quatorze* donne la défaite de  
33 Maxence & de Licinius sous la figure d'une  
33 moisson & d'une vendange, d'une maniere  
33 hyperbolique.

33 Le *Chapitre quinze* nous conduit d'abord  
33 au Chapitre seize, ou les sept dernieres playes  
33 sont exprimées, savoir, la peste, la guerre  
33 dans le corps de l'Empire, & la guerre dans les

30 Provinces, la secheresse & la famine, le règne  
30 de la bête ou de l'Idolâtrie Romaine devenu  
30 ténébreux par la mort de Julien l'Apostat,  
30 les Parthes ou les Perses en-deça de l'Euphrate  
30 après Julien; trois esprits de demons vont vers les Rois de la terre défaits  
30 des Romains notamment en Palestine, par la  
30 Reine des Arabes vers l'an 380.

Enfin la septième playe nous fait voir une  
30 grande révolution dans l'Empire, le Tyran  
30 Maxime reconnu Empereur, vainqueur &  
30 puis vaincu; car il régna quelques années,  
30 & il y avoit encore deux autres Empereurs,  
30 c'est pourquoi la grande Cité où l'Empire  
30 étoit à trois Maîtres. La défaite du tyran  
30 Eugene par une grêle du Ciel plus encore  
30 que par les armes de Théodose, est fort  
30 bien désignée par la grêle du poids d'un  
30 talent.

30 Le *Chapitre dix-sept* n'est, pour ainsi dire,  
30 que l'explication du *Chapitre 13.* quoiqu'il  
30 y ait quelque chose de plus précis.

30 Le *Chapitre dix-huit* montre la chute de  
30 Babylone d'une manière éclatante; c'est la  
30 ruine de Rome encore payenne, du moins en  
30 partie, par Alaric Roi des Goths l'an 410.  
30 On peut recourir à l'histoire de ce tems-là  
30 sur ce sujet pour en être convaincu.

30 Au *Chapitre dix-neuf* on voit la défaite  
30 entière de la bête & du faux Prophète en la  
30 personne du tyran Attalus & du devin Ter-  
30 tullus vers l'an 411. On peut voir ailleurs  
30 les suites de ce grand événement dans l'Em-  
30 pire.

*Chapitre vingt.* Sathan est enchainé, terme  
30 métaphorique, c'est pour le tems de mille

» ans : Qui fait quand il sera délié ? Après  
 » mille ans , ne sont ils pas encore écoulés ?  
 » je l'ignore , cependant il séduira les Nations ,  
 » quoiqu'il n'ait que peu de tems ; & les assèm-  
 » blera au combat contre la Cité bien aimée  
 » qui est l'Eglise Catholique. Dieu la défendra ,  
 » Sathan sera jetté en enfer , le monde finira  
 » par le feu , la résurrection générale suit &  
 » le jugement dernier.

» Au Chapitre *vingt-un* on voit que tout  
 doit être changé dans la nature.

» Chapitre 21. & 22. Description de la  
 » céleste Jerusalem , & du feu éternel. »

Le détail & les preuves de cette *idée de l'A-*  
*pocalypse* est une autre pièce du même Auteur ,  
 que nous promettons pour le mois prochain.

III.  
*Académie*  
 à *Roijen.*

Une Académie des Sciences , des Belles-  
 Lettres & des Arts s'établit actuellement en la  
 Ville de *Roijen*. Le nombre des Sujets qui doi-  
 vent la composer , est fixé & limité à vingt-six  
 Académiciens en fonction , douze Associés &  
 douze Adjoints. Il y aura de plus douze autres  
 personnes , qui , par rapport à leur rang ou à  
 leur dignité , pourront y être admises en qua-  
 lité d'Académiciens Honoraires. Il est dit dans  
 les Lettres Patentes du Roi accordées pour  
 l'établissement de cette Académie , que Sa Maj.  
 la met sous la protection de Messire Charles-  
 François de Montmorency-Luxembourg , Duc  
 de Luxembourg , de Piney & de Montmorency ,  
 Pair de France , premier Baron du Royaume ,  
 Gouverneur & Lieutenant-Général de la Pro-  
 vince de Normandie , Lieutenant-Général des  
 Armées du Roi , & Chevalier de ses Ordres.

La

La sainte *Vierge Marie* est le sujet de la dernière Enigme : Elle publie par cette Enigme la grâce que Dieu lui a faite de se pouvoir dire mere, ce qu'elle n'étoit pas auparavant, & *Vierge* tout ensemble comme avant son enfan-  
tement.

E N I G M E.

**P** Ar des êtres vivans je reçois ma naissance ;  
Mon corps mince & léger est foible en résistance.  
On me connoit sous diverses couleurs ,  
Et l'on me voit d'inégales grandeurs.

Je suis en cent façons au genre humain utile ;  
Aux champs pour le repos je sers comme à la Ville ,  
Et maintes fois d'un corps tout muet que je suis ,  
Je fais sortir des sons , desquels je réjouis.

l'âme l'Opera , le Bal , la Comédie :  
Licas se sert de moi pour attendrir *Silvie*.  
Par des coups redoublés je charme les mortels  
Jusqu'aux pieds des Autels.

Jour ouvrier , Dimanche ou Fête ,  
Un Bourgeois m'a souvent en tête ,  
Et quelques Prêtres par - devant  
Me portent noir , & d'autres blanc.

Ami de la vertu , je fais la guerre au vice ;  
A quelques Pénitens je suis un doux supplice ,  
Et dans un vaste Empire où l'on défend le vin  
Je reçois des honneurs qui tiennent du divin.

Enfin je suis d'usage  
Au fol comme au plus sage ,  
Et rends service à tous : mais j'ai d'ingrats clients  
Dont je ne reçois rien sinon des coups de dents.

AVIS.

**L**A guérison des maux auxquels l'homme est sujet, & la conservation de sa santé étant l'un des grands biens qu'on puisse lui procurer, nous croyons lors de quelques découvertes qui y tendent, devoir les annoncer, sur tout lorsqu'elles sont justes, véritables & reconnus telles. De ce genre sont des Pillules spécifiques composées par le Sr. Pierre Gaillard, Chirurgien Juré au rapport, & ancien Maître Apothicaire au Baillage & Office de *St. Diez* en Lorraine. Ces Pillules sont tant préservatives que curatives, contre la Peste, le Pourpre, les Fièvres Pourpreuses, Malignes, Epidémiques, Vermineuses & autres. Elles sont bonnes aussi pour les purgations ordinaires, préservatives contre toutes sortes de maladies, pour purger des glaires & pour toutes sortes de coliques, pour préparer à prendre les Bains, & pour purger après qu'on les aura pris. Ledit Gaillard les a mis en usage depuis l'an 1710. jusqu'à présent, & par leur moyen il a garanti & guéri quantité de personnes de l'un & l'autre sexe; de quoi il a de bons Certificats de plusieurs personnes de distinction, & même de Messieurs les Officiers de l'Hôtel de Ville de *St. Diez*. Elles sont composées des meilleurs ingrédients qui soient en usage dans la Médecine.

Le même a composé aussi un Elixir Balsamique reconnu spécifique contre toutes sortes de maladies contagieuses, peste, pourpre, petite-verole, rougeole & autres; contre les vapeurs, coliques & maux d'estomac; & particulièrement contre les duretés qui s'y forment, & qu'on appelle *Squires*, C'est un très-bon cordial & sudorifi-

sudorifique dans toutes les maladies qui demandent de la transpiration.

Le Sr. Gaillard, en donnant l'un & l'autre de ses composés, donne aussi un imprimé qui montre la maniere de s'en servir.

Nous avons encore quelques avis sur des matieres semblables à insérer dans nos futurs Journaux.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**V**ienne. Comme nous avons indiqué le mois passé les pièces au nombre de six, qui sont jointes à la réponse de la Cour de Vienne à l'Exposé des motifs du Roi de Prusse & à la Déclaration de son Ministre le Comte de Dohna, & qui en font une réfutation, il nous reste à donner la substance de la réponse même : Car elle est trop ample pour être insérée ici en son entier.

« La Reine (dit l'Auteur de cette Réponse)  
» auroit souhaité que le Comte de Dohna eut  
» donné, selon l'usage, sa Déclaration par écrit,  
» afin d'éviter le méfentendu, & d'obtenir plus  
» sûrement les grands objets qu'on y étale,  
» savoir, le maintien du système de l'Empire, &  
» des libertés & prérogatives des Etats, & le  
» rétablissement de la tranquillité dans la Patrie,  
» par une paix raisonnable & solide ; parce que  
» ces mêmes objets tenans plus à cœur à Sa  
» Majesté qu'à qui que ce soit, une Déclaration  
» par écrit auroit facilité les moyens de  
» s'expliquer. »

I.  
*Précis de  
la Réponse  
de la Cour  
de Vienne  
au Mani-  
feste du Roi  
de Prusse.*

On

On rapporte après ce préambule, le précis de la Déclaration de Mr. de Dohna, tel que nous l'avons donné le mois passé, page 246. & suivantes. On entre ensuite en matière, en disant « qu'il seroit superflu de réfuter toutes les im-  
 » putations dont cette Déclaration charge la  
 » Reine & ses Alliés, de même que la plupart  
 » des Etats de l'Empire qui pensent comme eux,  
 » attendu qu'elles ont été détruites d'avance par  
 » la Déclaration de la Reine portée à la Dicta-  
 » ture le 3. Juillet, par la Réfutation complète  
 » de la Déclaration de guerre de la France, &  
 » par le Rescrit circulaire du 18. du même mois  
 » de Juillet.

» Personne; poursuit-on, en récapitulant ces  
 » Ecrits, n'ignore ce qui s'est passé par rapport  
 » au Suffrage Electoral de Bohême, & le traite-  
 » ment qui a été fait à l'Ambassadeur de cette  
 » Couronne à Francfort. Les Protestations de la  
 » Reine à ce sujet, qui étoient entre les mains  
 » de tout le monde avant le Traité de Breslau,  
 » n'en ayant pas empêché la conclusion, doi-  
 » vent encore moins à présent dispenser d'en  
 » observer le premier article, tant parce que  
 » tout ce que ces Protestations ont paru con-  
 » tenir de choquant, a été adouci ou redressé;  
 » de l'avis de la plus grande partie des Etats  
 » & Princes de l'Empire, par la Déclaration du  
 » 3. Juillet; que parce que Mr. de Dohna a sou-  
 » vent déclaré, que Sa Maj. Prussienne ne sau-  
 » roit desapprouver que la Reine cherchât à  
 » mettre ses droits & ses prérogatives à couvert,  
 » & que la dernière Déclaration du même Comte  
 » de Dohna porte, que c'est-là ce que propose  
 » le Roi son Maître, savoir, de maintenir les  
 » libertés & prérogatives des Princes & Etats  
 » de l'Empire. On

« On prie à cette occasion le Roi de Prusse  
de se mettre à la place de la Reine, & de sup-  
poser qu'il en eut été agi à l'égard du Suf-  
frage Electoral & de l'Ambassadeur de Bran-  
debourg, comme il en a été agi à l'égard du  
Suffrage Electoral & de l'Ambassadeur de  
Bohème, & l'on demande quel parti il auroit  
pris, & quels moyens il auroit employés  
pour sauver ses droits lésés & les mettre à  
couvert d'une pareille lésion pour l'avenir? »

L'Auteur de la Réponse de la Cour dit au  
sujet du dédommagement pour le passé & des  
sûretés pour l'avenir que la Reine demande,  
« qu'il est tout simple; que quiconque a été  
lésé est autorisé à demander l'un & l'autre:  
Que la Reine loin de demander une satis-  
faction & des sûretés qui ébranlent le systê-  
me de l'Empire, ce qu'elle demande ne tend  
qu'à l'affermir & à assurer les droits & liber-  
tés du Corps Germanique en général & de  
chaque Etat en particulier; & que le Ciel  
ayant secondé ses vûes, comme il l'a fait,  
l'Empire se ressentoit déjà de leur pureté &  
de leur solidité, par l'avantage qu'il avoit  
de ne plus être le théâtre de la guerre, & de  
pouvoir espérer de ne plus le redevenir de  
long-tems. Que Sa Majesté n'avoit point d'au-  
tres vûes que celles-là, & que toutes les  
autres qu'on lui pouvoit prêter, étoient en-  
tièrement contraires à sa maniere de penser;  
que le refus qu'elle avoit fait de donner ses  
mains aux propositions de paix qui lui ont  
été faites, loin de démentir ces vûes, les  
confirmoit visiblement; parce qu'elle n'avoit  
rejeté ces propositions, qu'à cause que le  
dédommagement qu'elles lui promettoient,  
» auroit

» auroit dû se faire aux dépens de quelques  
 » Membres innocens de l'Empire, & auroit  
 » par conséquent ébranlé le système de la Pa-  
 » trie. »

A cette occasion l'Auteur rapporte une anecdote intéressante, touchant la *Sécularisation*. Il dit en même-tems, « que jusqu'ici on n'a com-  
 » muniqué à la Reine que de semblables plans  
 » de Paix, Sa Majesté n'ayant connoissance  
 » d'aucun autre que de ceux qui sont à la suite  
 » de la *Réfutation complète* de la déclaration  
 » de guerre de la France. »

Pour l'article des troupes Bavaroises, l'Auteur dit, « que la Capitulation de Braunau,  
 » dressée relativement au Protocole de *Nider-  
 » Schônfeld*, a été religieusement observée, &  
 » que les menagemens qu'on a eus pour l'Ar-  
 » mée du Comte de Seckendorff, qu'il auroit  
 » été facile d'écraser dans ses quartiers d'hiver,  
 » ont été continués aussi long-tems qu'on s'en  
 » est tenu de la part de ce Général, au moins  
 » en apparence, aux termes du Protocole, qui  
 » rendit cette Capitulation & ces arrangemens  
 » obligatoires; mais qu'après qu'on s'en fut  
 » ouvertement départi, & que les troupes Ba-  
 » varoises eurent été rencontrées agissant ma-  
 » nifestement de concert avec celles de France,  
 » elles n'avoient pû prétendre d'être traitées  
 » autrement que celles-ci.

Cette réponse tout-à-fait modérée servant également de réplique à la Déclaration du Comte de Dohna, ci-devant Ministre de Prusse, & à l'*Exposé des motifs du Roi de Prusse*, on y entre dans plusieurs autres détails, mais moins remarquables; & on la finit par une remarque, qui est, que la Cour regard-

de la démarche de Sa Majesté Prussienne comme une infraction du premier article du Traité de Breslau , à cause qu'il y est dit , que ce Prince ne pourra plus donner aucun secours aux ennemis de la Reine , sous quelque prétexte que ce soit.

Depuis l'arrivée du Sérénissime Prince Charles de Lorraine à la Cour , il s'y est tenu de grandes conférences auxquelles il a assisté , sur les grands objets qui occupent le Ministère & tout le Conseil de guerre ; affaires d'Italie , affaires des Pays-Bas , ce qui se passe dans le Brisgau & en Bohême , opérations à régler sur celles des ennemis , mesures à prendre pour faire échoüer l'entreprise ultérieure des Prussiens sur la Bohême , tout cela a été traité & discuté à Schönbrunn en présence de la Reine & du Grand Duc Co-Régent son Epoux. Nouvelles conférences depuis la nouvelle que la Ville de Prague s'est renduë au Roi de Prusse le 16. Septembre , aux conditions que prescrit un Vainqueur lorsqu'il sent que la confusion , la crainte , les prières , les menaces mêmes d'un Peuple assiégé mettent fin à sa défense , & forcent un Commandant de souscrire à ce qui est exigé de lui : Départ du Prince Charles pour retourner à la grande Armée qu'il commande ; marche des troupes Hongroises ; effet de l'assemblée de Presbourg , à laquelle la Reine a présidé , sont les suites occasionnées par cette fatale nouvelle , & ce que la Cour présente d'intéressant.

Ce fut le 13. Septembre que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine arriva à Vienne , & le 23. qu'il en partit pour retourner à l'Armée. Il sera bientôt secondé dans ses opérations par le Comte de Palfy , Palatin de Hongrie , qui doit avoir le

I I.  
Conférences  
à la Cour.

commandement en chef d'une Armée nombreuse que les Peuples de ce Royaume mettent en campagne pour le service de la Reine ; Armée qui doit être rassemblée incessamment en trois différens Corps, tirés des quarante huit Comtés du Royaume, de même que de la *Croatie*, de l'*Esclavonie*, de la Principauté de *Transilvanie*, du Duché de *Sirmie*, du Bannat de *Temeswar*, & de la *Valachie* Autrichienne. Les *Marofches*, les *Jurfiges* & les *Cumans* qui habitent dans les environs de la *Theiss*, doivent encore se joindre aux Hongrois, pour défendre les intérêts de la Reine, y étant invités par des Lettres circulaires que le Palatin a expédiées pour faire prendre les armes à la Nation Hongroise. Les Comtes *Joseph Esterhafi*, *Leopold Nadasty*, *Loüis Bathiani*, *Joseph Iteshafi*, *François Esterhafi de Galantha*, & les Comtes *Balassa* & *Keglowitz* commanderont chacun une division particuliere dans cette nombreuse Armée, de même que les Comtes *Bereni*, *Grassalkowitz*, *Caroli* & *Spleni*, & le Baron de *Bellesnay*. Partie des troupes qui la composent, arrivoient déjà sur la fin de Septembre aux environs de *Vienne*, d'où l'on envoyoit alors plusieurs milliers d'armes à feu & de sabres en *Stirie*.

Une telle augmentation dans les forces Hongroises, va mettre la Reine en état de faire à ses ennemis cette vigoureuse résistance à laquelle ils la nécessitent. Mais ce qui paroît à Sa Majesté d'un avantage égal ou plus grand encore pour sa défense, c'est de voir non-seulement l'Angleterre & la Hollande plus fermement que jamais résolües de la soutenir, jusqu'à ce que les choses soient ramenées, par un recouvrement de ses droits & possessions, à une  
paix

paix stable & solide ; mais aussi de voir la Russie, la Pologne, la Saxe dans un semblable dessein à son égard. La Cour Britannique s'est déclarée nettement sur ce sujet, on en a eu la certitude par un Courier arrivé de Londres. Les Etats-Généraux des Provinces-Unies n'en ont pas fait moins, par une Résolution assez remarquable que nous rapporterons en son lieu, & qu'ils ont prise le vingt-cinq Septembre, sur une invitation qui leur avoit été faite le 17. du même mois d'accéder au Traité d'Union de Francfort. Pour la Russie, après un ordre qu'on fait que l'Impératrice a envoyé de *Kiovie* où elle étoit encore sur la fin de Septembre, à *Moscow*, de rendre incessamment complet le Corps de douze mille hommes qui a été en Suede, ce Corps au eu ordre de se tenir prêt à marcher pour le service de la Grande-Bretagne ; mais la saison étant trop avancée, on ne peut l'attendre que l'année prochaine. On veut de plus que Sa Majesté ait encore à espérer un puissant secours de la part de la Pologne, à cause qu'un *Senatus-Consilium* qu'on a appris s'être tenu à *Varsovie*, a donné à Sa Majesté Polonoise un grand pouvoir à cet égard, qu'on croit d'autant plus à *Vienne* qu'elle en fera usage, que les troupes de son Electorat de Saxe rassemblées en un gros Corps d'Armée, & qui se sont étendues sur les frontieres de Boheme, ayant reçu les derniers ordres pour se joindre à celles de la Reine, cette jonction s'est faite, comme nous le rapporterons ci-après. Il ne paroît pourtant pas certain que le Roi Electeur usera du pouvoir qu'il a des Polonois, avant que cette Nation se soit expliquée là-dessus par ses Nonces à *Grodno*, où l'ouverture de la Diète des Etats de Pologne

& du Grand Duché de Lithuanie vient de se faire, en présence du Roi, qui s'y est rendu de *Varsovie* le 23. Septembre avec toute sa Cour.

Passant de cette matiere à ce qui se passe en *Boheme*, nous reprendrons les choses aux premières circonstances de l'attaque des Prussiens contre *Prague*, & les conduisant jusqu'après la reddition de cette Capitale du Royaume, nous en réduirons le détail à ce qui suit. C'en est l'essentiel, & il doit suffire pour ceux qui entendent quelque chose au métier de la guerre.

III.  
*Prague*  
*assiégée*  
*par les*  
*Prussiens.*

*Boheme.* Le Corps de troupes avec lequel le Roi de Prusse est marché vers *Prague*, étant arrivé devant cette Place, presqu'en même-tems que deux autres Corps, l'un commandé par le Comte de Schwerin, & l'autre par le Prince Leopold d'Anhalt-Dessau, la Ville fut entièrement investie le 3. Septembre. Trois attaques furent formées les jours suivans, savoir, deux de ce côté-ci de la *Moldau*, l'une desquelles a été nommée l'attaque du Roi, & la troisième à l'autre côté de la riviere, & qui étoit la principale. Le Felt-Maréchal de Schewerin commandoit à cette dernière. Les dispositions ayant été faites pour l'attaque des ouvrages extérieurs, une Batterie de dix canons & de quatre mortiers, commença à tirer le 12. sur le poste de *Cziska*, qui est une hauteur laquelle domine une partie de la Ville-neuve de *Prague*. Cette hauteur & les ouvrages dont on avoit fortifié le bas, furent emportés par les Prussiens après deux heures d'une vigoureuse attaque. Les troupes Hongroises qui occupoient ce poste, ayant été obligées d'abandonner la hauteur, elles firent mine de se défendre dans les ouvrages construits au bas; mais ce ne fut qu'autant de

tems qu'il leur en fallut pour s'assurer la retraite dans la Ville. La hauteur de *Galgenberg* fut emportée immédiatement après , avec plusieurs Redoutes & Bastions que les François avoient construits pour leur défense pendant le dernier siégé. La prise de ces deux postes ayant procuré aux Prussiens le moyen de perfectionner les tranchées qu'ils avoient ouvertes de ce côté-là , elles furent élargies sous les ordres du Roi qui s'étoient rendu dans les ouvrages.

Le feu de la place, qui depuis le 3. n'avoit cessé d'être violent , & de tuer du monde aux assiégeans , leur tua le 12. le Prince Frederic-Guillaume de Brandebourg-Schwedt , frere unique du Margrave Charles , & Cousin-Germain du Roi , qui fut emporté d'un boulet de canon , près de la Batterie Royale. Il commandoit comme Général-Major du jour dans les aproches. Le Roi a été fort sensible à la mort de ce Prince , & il est regretté de toute la Cour Prussienne & de l'Armée pour ses grandes qualités & son application au service militaire. Il avoit déjà donné des marques de sa bravoure dans la dernière guerre de Silesie , & sur-tout à la Bataille de *Mohwitz* , où il fut blessé à la main. Le même boulet qui a tué ce Prince , a tué aussi à très-peu de distance , Mr. de *Nostitz* , Page du Prince Henri , frere du Roi.

La Vieille Ville , la Ville-Neuve & la Ville des Juifs ont été battuës & bombardées le 13. avec une force extraordinaire. Le feu de la Place ne fut pas , pendant ce tems-là , si vif que les jours précédens , parce que les Batteries des assiégeans avoient démonté les canons braqués sur les remparts , excepté ceux du

IV.  
*Mort du Prince Frederic-Guillaume de Brandebourg.*

V.  
*Reddition de la Ville de Prague.*

Château appelé *Radschin*. Le 14. le Roi de Prusse ordonna de battre en breche, & déclara qu'il vouloit donner l'assaut la nuit suivante. Les bombes & les boulets rouges foudroyoient alors la Ville. Tout sembloit néanmoins du côté de la Place concourir à sa conservation, ou du moins à se persuader qu'elle pourroit tenir jusqu'à l'arrivée du secours. Les troupes réglées, les Milices & les Bourgeois montroient un zèle également ardent pour se bien défendre; mais les bombes & les boulets rouges que les Prussiens jetoient en grande quantité, ayant mis le feu à divers quartiers, la confusion se mit parmi ces derniers, ensuite le découragement. Ni les menaces dont usèrent le Comte d'Ogilvi Commandant & le Baron de Harfch Vice-Commandant, ni les représentations qu'ils firent, ni l'exemple que donnerent les troupes réglées, à la loüange desquelles on peut dire qu'elles ont fait ce qu'on pouvoit en attendre; rien ne fut capable de les ramener. Les Croates insistèrent, sur ces entrefaites, qu'on leur confiât la défense du *Wischeradt*, & promirent qu'ils y tiendroient jusqu'à l'arrivée du secours. Mais on ne jugea pas à propos de leur accorder cette demande, sur ce que leur nombre ne passoit pas mille, & que ce seroit les sacrifier inutilement dans un poste tel que le *Wischeradt*, qui étoit le plus exposé aux boulets rouges. Enfin la confusion qui régnoit dans *Praque*, étant allé si loin, que les Commandans ne pouvoient plus faire suivre leurs ordres, ni obtenir une Capitulation honorable, qu'ils avoient déjà inutilement demandée, joint à cela les supplications de la Noblesse & du Clergé; il a fallu que cette grande Ville se soit rendue le 16. & que la Garnison

Garnison forte d'environ 16. mille hommes, ait été faite prisonniere de guerre. Elle consistoit en 4. Bataillons de troupes réglées, 20. Bataillons de Miliciens, environ mille Croates, 120. Hussars, & 140. Cavaliers ou Dragons ; troupes qui évacuerent la Place le 18. pour être conduites, soit en *Silesie*, soit en *Prusse* ou en *Pommeranie*. Avant de sortir, elles déposerent leurs armes sur l'Esplanade, mais les Officiers ont gardé l'épée au côté, & les deux Commandans ont été relâchés sur leur parole, ainsi que plusieurs autres. Voici le contenu de la Capitulation.

I. La sortie libre pour toute la Garnison avec les honneurs de la guerre. *La Garnison & tout ce qui en dépend seront faits prisonniers de guerre.*

II. Douze Chariots couverts, sous promesse cependant qu'on n'y cachera aucun Déserteur. *Refusé, & tous les Déserteurs doivent être livrés fidèlement.*

III. Des Attelages suffisans pour le transport du bagage des Officiers. *Accordé, à condition qu'on n'y cachera rien qui appartienne à la Reine de Hongrie.*

IV. Tout ce qui sera nécessaire aux malades & blessés, en payant. *Accordé.*

V. On donnera du pain & du fourage pour quatre jours. *On donnera du pain & du fourage à la Garnison en payant.*

VI. Les Déserteurs seront rendus : Cependant on supplie très-humblement qu'on ne les punisse pas de mort. *Cet article dépendra de la clémence de Sa Maj. Prussienne.*

VII. Une Escorte suffisante jusqu'à l'Armée

du Comte Bathiani. Rejeté, la Garnison étant prisonniere de guerre.

VIII. Aucun Soldat ne sera forcé à prendre service. On ne contraindra personne.

IX. Le Clergé, la Noblesse, les Villes, & l'Université conserveront leurs Privileges. Accordé, de même que les Juifs qui en ont fait la réquisition. Quant aux Officiers Civils, ils seront ou congédiés ou confirmés, selon qu'on le jugera à propos.

X. Si quelqu'un de la Noblesse, du Gouvernement, du Clergé ou de la Bourgeoisie veut se retirer ailleurs, il n'y sera mis aucun empêchement. Accordé; mais ils doivent l'annoncer huit jours auparavant.

XI. Les Magazins, l'Artillerie & les Munitions seront consignés sans aucune supercherie. Aussi tôt qu'on aura pris possession des portes, on enverra des Commissaires pour recevoir les Arsenaux, l'Artillerie & tout ce qui en dépend, de même que les Magazins.

Le Baron de Harfch est parti peu de jours après cette Capitulation signée, pour Vienne, afin de rendre compte aux Ministres de la Reine des circonstances qui ont occasionné & précipité la reddition de cette Capitale.

Le Roi de Prusse fit le 17. son entrée publique dans Prague, il en prit possession au nom de l'Electeur de Baviere, & après y avoir mis une Garnison de six mille hommes, dont il donna le commandement provisoire au Lieutenant-Général Einsiedel, il se mit en marche avec la plus grande partie de son Armée pour s'étendre dans le Royaume, & dans le dessein, à ce qu'il paroissoit, de vouloir couper la communication entre la Boheme & l'Autriche: Mais son Armée s'est

s'est mise aux environs de *Tabor* & de *Neuhaufs*, & l'on remarquoit d'ailleurs qu'elle se propoisoit de couvrir la *Silesie*, contre une invasion des troupes Hongroises, tandis qu'une partie se porteroit à quelque entreprise sur la *Moravie*. Le Général *Marwitz* campoit à cet effet encore sur la fin de Septembre avec un corps de troupes de 12000. hommes près de *Troppau*; & 600. Hussars Prussiens qui s'étoient alors avancés jusqu'à la *Morave*, ont pillé la petite Ville de *Kojerin*, sans que le Général *Keil*, qui a détaché un corps de Cavalerie Autrichienne à leurs trouffes, ait pû les atteindre.

La Ville de *Tabor*, depuis que l'Armée Prussienne est venuë camper dans ses environs, a été investie & assiégée, & s'est renduë, mais aux conditions honorables de la guerre, après une défense & deux sorties de la garnison, laquelle a obtenu la liberté de se retirer avec armes & bagages, au nombre de deux mille hommes dont elle étoit composée. Le Lieutenant-Général de *Nassau* a commandé les troupes qui ont assiégé *Tabor*, & il avoit ordre de ne pas s'arrêter long-tems à la prise de cette Place, pour l'avantage de sa situation; ce qui a fait qu'il ne s'est pas opiniâtré à vouloir la Garnison prisonnière de guerre. Il n'y a eu que très-peu de Soldats tués & blessés de part & d'autre à cette occasion. L'Armée Prussienne a trouvé *Neuhaufs* évacuée.

Pendant le court siège de *Prague*, le Général *Barthiani* réuni avec le Général *Festetitz* depuis le 28. d'Août, n'a point bougé des environs de la *Berann*, ni de son quartier de *Czerowitz*, où nous l'avons laissé le mois dernier, avec le corps d'Armée de la Reine, qu'il avoit conduit  
dans

le Royaume. Mais depuis il a jugé à propos de quitter les bords de cette riviere, pour se rapprocher de *Pilsen*, afin d'être à portée de se joindre avec l'Armée du Sérénissime Prince Charles de Lorraine.

Cette Armée continuant avec une nombreuse Artillerie sa marche vers la *Bohème*, & étant arrivée le 19. Septembre à la hauteur de *Stad-am-Hoff*, se remit le 21. en marche, entra le 26. dans le Royaume, & le 27. le Prince Charles vint de *Vienne* la rejoindre, au grand contentement du Soldat & de l'Officier. S. A. S. en ayant repris ce jour-là le commandement qu'elle avoit laissé au Felt-Maréchal de *Traun*, marcha le 28. à *Porutsch*, arriva le 29. à *Nepomuck*, & a été jointe depuis peu par le corps du Général *Bathiani*, sans être inquiétée de l'ennemi. Des troupes Hongroises viennent journellement la renforcer ; & par un renfort considérable de celles de l'Elektorat de Saxe, on s'attend que l'Armée de la Reine ayant par là une supériorité sur celle des Prussiens, elle la cherchera, si déjà elle ne l'a fait, pour lui livrer bataille.

On comptoit d'autant plus que les troupes Saxonnnes joindroient celles de la Reine en *Bohème*, que depuis la reddition de *Prague*, le Duc de Saxe *Weissenfels* qui les commande, avoit fait non-seulement avancer sur la frontiere de ce Royaume le reste des troupes qui étoient dans l'intérieur de la Saxe ; mais qu'il avoit été résolu à la Cour de *Dresde* d'assembler encore dans le *Voigtland* un corps particulier, composé de seize Bataillons & de vingt Escadrons,

*des Princes &c.* Novemb. 1744. 339

& dont le rendez-vous seroit à *Plauen*, sur les confins du Cercle d'*Egra*, jusqu'où depuis *Zittau* le long de la frontiere de *Boheme*, il y avoit une ligne tirée, des Redoutes & des Fortins établis de distance en distance, du canon placé dans les postes les plus importans, & on avoit fortifié outre cela les bords de l'*Elbe*. Telles étoient sur la fin de Septembre les mesures prises par la *Saxe*, & toutes les troupes montoient alors à plus de 40. mille hommes, non compris les Militiens, ni un corps de sept Escadrons de Chevaux-Legers & de sept Compagnies d'Ulans sur le pied Tartare, pour lesquels le passage a été demandé au Roi de Prusse. Or la marche de la partie de l'Armée Saxonne destinée pour la *Boheme*, s'est faite depuis, & cette partie forte de 25. mille hommes, est entrée dans le Royaume, commandée par le Duc de *Saxe-Weissfels*. Le 7. Octobre elle vint camper auprès de *Plauen*, où elle fut jointe le même jour par un corps de 17000. Autrichiens. 18000. autres ont dû la joindre peu de jours après, & former ainsi une Armée de 60000. combattans, pour agir de concert avec celle du Sérénissime Prince Charles, & obliger le Roi de Prusse à sortir de la *Boheme*.

Sur une Lettre du Cercle de *Souabe* écrite à la Cour de *Francfort*, & peut-être pour d'autres raisons politiques, on croyoit s'attendre à ce que l'Armée Française du Maréchal de *Coigny* qui est entrée & s'est étendue dans le *Brisgau* & dans la *Souabe*, ne s'y porteroit point aux grandes hostilités; mais l'opinion à ce sujet n'a pas été juste. Presque tous les Domaines de la Maison d'Autriche dans ce Pays, se

trou-

VIII.

*Les Français s'emparent du Brisgau.*

trouvent dès-à-présent au pouvoir des François, qui s'en sont emparés comme auxiliaires de la Cour de Francfort; & il en résulte que les troupes de Baviere rentrent dans l'Electorat de ce nom, & que conjointement avec celles de France, elles feront tout pour seconder les opérations du Roi de Prusse. Après, *Villingen*, *Kothenbourg*, *Rottweill*, dont le Chevalier de Belleisle, qui commande un gros Corps de l'Armée Françoisè avec le Duc de Boufflers a pris possession, il s'est porté à *Stockach*, *Rodolfzel*, *Stutlingen*, *Waldshut*, *Lauffenbourg*, *Sickingen*, *Auhendorff*, *Philing*, &c. toutes Places qui ont été obligées de reconnoître la domination du Prince pour lequel on s'en emparoit. Le 23. Septembre le Chevalier de Belleisle arriva devant *Rheinfelden*, où n'ayant pas trouvé dans le Fort la même facilité que dans les autres Villes & Places forêtières, il fut obligé de l'assiéger pour s'en rendre maître. La Garnison consistant en 140. hommes s'y est défenduë jusqu'au 26. au matin, que l'effet des bombes des assiégeans & le manquement d'eau aux assiégés, la contraignirent de se rendre prisonniere de guerre. Elle a été conduite le 28. à *Hunningue*. La Ville de *Constance* a été sommée de se rendre, pendant qu'on s'emparoit des postes dont on vient de faire mention, mais elle a refusé d'accepter la loi; elle a déclaré vouloir se défendre constamment. Le Chevalier de Belleisle ne s'est point arrêté d'abord à faire des efforts pour la soumettre; mais comme c'est tout ce qui reste aux François à réduire, après *Fribourg*, on débite qu'ils ne laisseront pas cette Place en arriere.

Dans ces circonstances le Marquis de Prié, Ambassadeur de la Reine de Hongrie & de Bohême,

même, a envoyé son Secrétaire à *Bade*, où se  
tenoit alors une assemblée générale des Députés  
des Cantons Suisses, pour leur représenter  
« que les ennemis de Sa Majesté Hongroise,  
» après avoir fortifié leur cause de la maniere  
» qui est connuë à l'Univers, ont profité de la  
» retraite de l'Armée Autrichienne pour enva-  
» hir ses possessions dans le *Brisgau*, de même  
» qu'en *Souabe*, & sur les confins du Corps Hel-  
» vetique : Que leurs troupes se sont avancées  
» jusques aux Villes Forétieres, lesquelles ont  
» toujours servi de boulevard à la Suisse de ce  
» côté-là : Que *Constance*, *Bregence* & tout le  
» reste du Pays désigné sous le nom d'*Autriche-  
» Antérieure* se trouve menacé pareillement des  
» ennemis, & sur le point d'en recevoir la loi ;  
» si la Louable République des Suisses ne fait  
» usage de son crédit & de ses forces pour pré-  
» venir une si grande extrémité : Que le Corps  
» Helvetique, soit par raport à sa propre sûreté,  
» soit pour le maintien de sa neutralité, doit  
» sentir combien il est important pour lui,  
» que des Provinces qui assurent l'un & l'au-  
» tre, ne soient point enlevées à une Maison  
» dont le soutien est si nécessaire à l'équilibre  
» général, & qui est alliée héréditairement  
» avec les Cantons : Que lui Ambassadeur es-  
» père donc que les Louables Députés assem-  
» blés à *Bade*, examineront cette affaire avec  
» l'attention qu'elle mérite, & qu'ils prendront  
» sur ce sujet des résolutions telles que leur  
» zèle pour l'intérêt de l'Europe, & pour le  
» maintien de la sûreté du Corps Helvetique,  
» donnent lieu de l'attendre. »

Or c'est pour délibérer sur les mesures qu'il  
convient de prendre à l'occasion des mouvemens  
que

XI.

Représenta-  
tion au Mar-  
quis de Prié.

que les troupes Bavarôises & Françoises font sur les confins de la Suisse, que se tient l'assemblée générale à *Bade*; & la plus grande partie des Députés sont chargés, par leurs instructions, de demander que l'on fasse des représentations à la Cour de Francfort & à celle de France, afin que la neutralité des Suisses ne soit point violée, & qu'il soit donné des ordres en conséquence aux Généraux qui commandent les troupes de ces deux Cours. •

De cette transition revenons aux Armées.

La partie de l'Armée Françoisé destinée à faire le siège de *Fribourg*, après les travaux ordinaires pour les approches, commença le 24. à mettre le canon en batterie sur les hauteurs qui dominant la Ville du côté des Châteaux; mais ce n'est que du 6. Octobre qu'elle a commencé de les battre d'un feu continu de 70. pièces de canon & de 40. mortiers, auquel celui de la Ville & des Châteaux répond avec vigueur. Les assiégeans publioient alors qu'ils seroient maîtres de cette Forteresse en moins de quinze jours, nonobstant la vigoureuse défense du Général *Damnitz* qui y commande une forte Garnison; mais ce Général comptoit à son tour de faire durer le siège plus long-tems que ne le croyoient les assiégeans, pour qu'ils n'envoyassent point si tôt en Baviere un renfort trop considérable, comme on fait qu'ils en sont requis par le Roi de Prusse.

Cependant le Corps demandé par le Chevalier de *Belleisle* & le Duc de *Boufflers*, composé de 14000. mille hommes, marche dans cet Electorat.

X. *Baviere*. Avec le nouveau Corps de troupes Françoises qui va dans ce Pays, l'Armée du Maréchal *Baviere*.

Maréchal de Seckendorff fera d'environ 50. mille hommes, compris six mille Hessois, & les troupes Palatines qui en font partie, & qui l'ont jointe. Cette Armée ayant campé à *Laffen* sur le *Necker* depuis le 7. Septembre jusqu'au 11. passa le 12. cette rivière; & s'avançant vers le *Danube*, elle est arrivée à *Dunckelspiel*, puis aux environs de *Donawerth*, dont elle s'est emparée, la Garnison Autrichienne s'en étant retirée après avoir rendu aux Bavaois l'accès de cette Place assez difficile, puisqu'elle mit le feu au Pont, & qu'on eut peine de le couper. Il y eut dans ces approches & dans cette retraite quelques coups tirés de part & d'autre, & divers Soldats tués & blessés. Les Autrichiens avoient levé le blocus de la Forteresse de *Rothenberg* plusieurs jours auparavant, à l'approche d'un gros détachement Bavaois commandé par le Comte de St. Germain, lequel prend toujours une ou deux marches en avant sur le gros de l'Armée.

Celle de la Reine qui est restée dans l'Electorat, aux ordres du Général de Bernclau, n'a fait jusqu'à la fin de Septembre d'autres mouvemens dans une position avantageuse qu'elle a prise auprès de *Rain* derriere la rivière de *Lech*, que des détachemens pour recouvrir par-tout les contributions imposées, soit dans l'Electorat, soit dans les Duchés de *Neubourg* & de *Sultzbach*, qui lui ont été payées, soit pour mettre des obstacles au Comte de Seckendorff dans le passage de la *Lech*. Renforcé par plusieurs milliers de Croates qui lui sont arrivés, Mr. de Bernclau pouvoit avoir encore alors un corps de 25. mille hommes tant troupes réglées, qu'autres; mais trop foible pour s'opposer à son ennemi, on ne croit pas qu'il l'aura  
attendu

attendu dans ses postes près de *Rain*, vers lesquels l'Armée Bavoise dirigeoit sa marche le 6. Octobre, qu'elle avoit passé la *Lech* à *Mohrington*, tant à l'effet d'aller lui livrer bataille, qu'à celui de marcher droit à *Munich*. Cependant la Ville d'*Ingolstatt* qui renferme une garnison nombreuse de troupes de la Reine, commandée par le Baron de *Roth* Général-Major, avec une artillerie des mieux assortie, des munitions de guerre de toutes espèces, & des provisions en abondance, n'aura pas vraisemblablement été attaquée encore par le Comte de *Seckendorff*, mais tout au plus investie, puisqu'elle est dans un état à se défendre pendant plusieurs mois en cas de siège; ce qui feroit perdre à la Cour de *Francfort* & aux Cours qui lui sont alliées le fruit des opérations qu'elles attendent de ce Général. Quant à *Straubingen*, les Autrichiens en ont rasé les Fortifications; & ils auront fait sans doute le même aux autres Places fortes, où ils n'auront pas crû pouvoir se maintenir. Ce qu'il y avoit de leurs troupes dans le *Haut-Palatinat*, s'en est retiré pour marcher en *Bohème*, & à mesure que se faisoit cette retraite, les Bavois reprenoient possession des postes évacués, le Comte de *Seckendorff* ayant fait des détachemens de son Armée à cet effet.

*Francfort*. Sur l'apparence d'un prochain départ de la Cour, l'Electeur de *Mayence* est venu le 21. Septembre en cette Ville; & après s'y être abouché avec l'Electeur de *Bavière*, à qui il souhaita un heureux voyage, il est retourné le 24. à sa résidence, fort satisfait de la réception gracieuse qu'on lui a faite, & des témoignages d'amitié qu'il a reçûs. S. A. Elect. de *Mayence* s'avoit préparé les voyes par l'Ecrit qui fut

fut remis de sa part à la Dictature publique le premier du même mois, & dont nous avons fait mention dans nôtre dernier Journal, page 309. son but étant de prouver par cet Ecrit, » que toute la conduite qu'elle a tenuë dans » l'importante affaire des *protestations & des ré-* » *servations de la Cour de Vienne*, a été scrupu- » leusement compassée tant sur les anciennes » coutumes & constitutions de l'Empire, que » sur le treizième article de la Capitulation » Impériale : Que les Ecrits de la Reine de » Hongrie ( ce sont ses termes ) n'ont pas été » mis & incorporés aux actes de l'Empire par » la Dictature qui leur a été faite, mais seu- » lement *exhibés légalement* à la Diette : Qu'elle » n'a pris aucune part à leur contenu en les fai- » sant dicter par son Ministre; & qu'elle espère » par conséquent, que Sa Majesté Impériale, » après avoir examiné le respectueux exposé » de toute sa conduite, loin de lui en témoi- » gner du mécontentement, continuera de la » gracieuser de l'honneur de ses bonnes graces. »

Depuis le retour de l'Electeur de Mayence dans sa résidence, le Comte de Kiffow lui a été envoyé en qualité de Ministre de la Cour, & Son Alt. S. paroît être présentement hors de l'appréhension où elle se trouvoit d'une visite de la part des troupes Françoises.

L'Electeur Palatin est aussi venu le 3. Octobre à *Francfort*, gardant *l'incognito*, & y a reçu le même traitement que l'Electeur de Mayence. De rendre ses devoirs à la Cour pour lors sur son départ, a été le principal objet du voyage de ce Prince. Ce départ de la Cour n'a cependant eu lieu que le 14. qu'elle s'est enfin mise en route

vers *Augsbourg*. Tous les Ministres étrangers l'ont suivie.

Comme nous avons fait mention le mois passé d'un Ecrit que le Roi de la Grande-Bretagne a fait remettre à la Dictature de l'Empire, pour faire connoître des prétentions qu'il forme sur la Principauté d'*Oostfrise*; & comme cette affaire fait du bruit, nous croyons devoir donner ici le précis de cette pièce, qui est un Mémoire de Mr. Hugo, Ministre de Sa Majesté Britannique, comme Electeur de Brunswig-Lunebourg; sa déduction renferme essentiellement ce qui suit.

X.  
Dédution  
des prétentions  
du Roi  
d'Angleterre  
sur l'*Oostfrise*.

« L'origine de ces droits est un Traité de  
 » confraternité & d'union héréditaire, conclu  
 » le 20. Mars 1691. entre feu Ernest-Auguste  
 » Electeur de Brunswig-Lunebourg, & Christian-  
 » Eberhard Prince d'*Oostfrise*, en vertu duquel  
 » la postérité masculine de celui-ci venant à  
 » s'éteindre, la susdite Principauté doit passer  
 » avec toutes ses appartenances à S. A. Elect.  
 » & à sa postérité masculine, ou à son défaut  
 » aux autres Branches de sa Maison. L'Auteur  
 » de la Dédution se propose de prouver ces  
 » trois points; le premier, que l'*Oostfrise* est  
 » un Fief héréditaire, sur lequel Sa Maj. Bri-  
 » tannique a pû acquérir un droit de succession  
 » par un pacte d'hérédité, mais sans l'agré-  
 » ment du Seigneur suprême: Le second, que  
 » le Traité de confraternité héréditaire de  
 » 1691. seroit valide, quand même on sou-  
 » tiendrait que l'*Oostfrise* est un Fief masculin;  
 » Et le troisième, que la prétention du Roi  
 » de Prusse sur cet Etat est destituée des con-  
 » ditions que le droit exige. Il allégué pour  
 » preuves du premier point, que l'*Oostfrise* est

ce qu'on appelle *Feudum oblatum* ; que les  
Comtés & Seigneuries dans la *Basse-Allema-*  
*gne*, & spécialement dans la *Frise* sont com-  
munément des Fiefs héréditaires ; que le  
Comte Ulrich en offrant l'*Oostfrise* à l'Empe-  
reur Fredetic III. pour la recevoir de lui en  
Fief, la reçut pour en jouir aux mêmes con-  
ditions, que les Comtes de Bentheim & de  
Steinfurt jouissent de ces Comtés, qui sont  
des Fiefs héréditaires, où les femmes avoient  
avant l'an 1487. les mêmes droits que les  
mâles ; que le même Comte Ulrich se réserva  
expressément ses anciens droits, & par con-  
séquent celui de disposer de ses Seigneuries ;  
& que la Comtesse Theda sa veuve n'entendit  
pas autrement la Lettre d'Inféodation de  
l'*Oostfrise*. La preuve du second point est que  
le Traité susdit de confraternité doit être  
regardé comme approuvé & confirmé par les  
Capitulations des Empereurs Leopold, Jo-  
seph & Charles VI. & par la Bulle d'Or.  
Enfin on donne pour preuves du dernier  
chef, que l'acte d'expectative a été accordé  
au Roi de Prusse, sans en informer préala-  
blement les Electeurs, sans leur consentement  
Collégial, sans celui du Collège des Princes,  
& qu'aucune prétention sur un Fief ne peut  
empêcher le possesseur d'en disposer selon le  
droit

Ce qu'on remarque de l'Electorat d'*Han-*  
*nover*, outre cette pièce, c'est que les troupes s'y  
sont mises en marche pour se rendre sur la *Weser*.

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

**A**ngleterre. Depuis le changement arrivé dans les affaires de l'Europe par la Confédération de Francfort, les Conseils extraordinaires & fréquens tenus en présence du Roi, n'ont eu pour objet que les mesures à régler dans une telle situation; & pour prendre d'autant mieux les arrangemens, & y conformer les demandes que Sa Maj. fera obligée de faire à son Parlement, il a été résolu de le convoquer pour le 12. du présent mois de Novembre. De nouvelles alliances à faire dans l'Empire, dans le Nord, & en Italie; de nouvelles augmentations dans les forces de terre; l'équipement de plusieurs nouveaux Vaisseaux de guerre, de faire agir contre les ennemis les Escadres qui sont en mer, sont les objets sur lesquels ont roulé les Conseils, & ce qui occupe le Ministère. Et par une suite des résolutions de la Cour, on a envoyé ordre en Amérique d'y lever six mille hommes pour la défense des Colonies Angloises, & d'y envoyer aussi un corps, afin de former en même-tems une entreprise sur celles des François: Car on a des avis certains, depuis la prise de *Canso* que nous avons rapportée, qu'*Annapolis-Royale* a eu le même sort; que les François établis au *Cap-Breton* ont mis en mer six Armateurs, & qu'ils ont armé quinze Bâtimens à la *Martinique* & six à la *Guadaloupe*, qui font des courses très-préjudiciables à la nation, les six premiers ayant seuls ramené au *Cap-Breton*,

Breton, d'abord après leur première sortie, dix Vaisseaux Marchands Anglois dont ils se sont emparés, outre dix-huit Bâtimens de Pêcheurs; ce qui a porté le Gouvernement à faire partir aussi pour l'Amérique, une grande quantité de munitions de guerre qu'on a embarquées à Londres, le tout afin de mettre dans un meilleur état les Colonies de ce Pays qui sont toutes menacées, & qu'elles puissent faire une vigoureuse défense en cas d'attaque. L'Amiral Dawers est parti aussi pour l'Amérique avec un Vaisseau de guerre de 90. canons, un de 80. quatre de 70. trois de 60. trois de 50. un de 40. outre trois Vaisseaux de guerre Hollandois de 50. canons chacun, pour aller, dit on, relever le Chevalier Chaloner-Ogle, & renforcer par ces Navires ceux qui ont été jusqu'ici à ses ordres. La Cour a de plus donné ordre de mettre en bon état de défense les Châteaux & les Forts situés en différens endroits de la côte d'Angleterre, & d'en augmenter les Garnisons de cent hommes chacune. Il a aussi été ordonné de lever huit compagnies indépendantes pour les incorporer dans les Régimens qui composent les Garnisons de Gibraltar & de Port-Mahon, lesquelles sont fort incommodées sur-tout celle de Gibraltar, par le manquement de tout ce qu'elles peuvent tirer par terre, & dont les moyens lui en sont ôtés par mer & par les Espagnols qui occupent la langue de terre qui conduit à cette Forteresse.

Les ordres sont encore donnés au Contre-Amiral Medlèy de faire voile de *Spirhead* avec une Escadre qui s'y tient, pour se rendre à *Lisbonne*, s'y joindre à celle de l'Amiral Balchen, & chercher les Escadres Françoisse & Espagnole, qui se sont réunies dans ces mers, tandis

que le Vice-Amiral Rowley, qui a actuellement le commandement de l'Escadre de l'Amiral Matthews, se portera pour agir en tout de concert. D'où l'on peut remarquer, que si la saison trop avancée oblige à mettre un intervalle aux opérations sur terre, on ne laissera pas de continuer celles de mer, dont on a à attendre la nouvelle d'un combat, puisqu'on veut pousser par-tout la guerre avec une vigueur proportionnée aux nouveaux obstacles qu'on a à surmonter.

La liste de toutes les prises également considérables & nombreuses faites sur les François, paroît régulièrement à *Londres* chaque semaine dans les feuilles publiques. Nous disons sur les François, parce qu'elles passent de beaucoup présentement les prises Espagnoles. La liste des Bâtimens de la Nation pris d'un autre côté par les François, & dont le nombre n'est également pas petit, paroissant toujours de même dans les nouvelles publiques de *Paris*, nous répétons que nous ne ferons pas usage dans nos mémoires de ces détails.

On ne sauroit exprimer la surprise qu'a causée dans le public la reddition de *Prague* aux troupes du Roi de Prusse, qui en faisoient le siège. Mais on s'applaudit depuis de ce qu'on est parvenu avec la Cour de *Saxe* à conclure un Traité d'alliance, dont l'effet se montre déjà par la jonction des Troupes Saxonnes à celles d'Autriche en Bohême, ce Traité étant fort avantageux pour la cause commune. Il doit être suivi d'un autre, qui, comme on l'assure, portera encore de plus grands avantages : & Mr. Trevor, Ministre du Roi à La Haye, devra en donner part aux Etats - Généraux.

La Cour donne 150000. liv. à la Saxe, dont 50.  
mille

mille lui ont déjà été remis , en vertu du Traité conclu.

H O L L A N D E.

DANS l'Assemblée des Etats-Généraux indiquée au 16. Septembre ; assemblée dont les délibérations ont roulé sur les affaires générales de l'Europe , il n'a été pris aucune résolution , ni sur le long & pressant Mémoire de Mr. Trevor , Ministre d'Angleterre que nous avons rapporté le mois dernier , ni sur une Lettre également pressante de la Reine de Hongrie & de Bohême , écrite à Leurs Hautes Puissances , & dont voici la traduction.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS ET AMIS.

L'Événement confirme tous les jours davantage ce que Nous avons écrit à Vos Hautes Puissances le 30. Mai dernier. L'expérience , la meilleure de toutes les maîtresses , ne nous apprend que trop les mesures qu'il auroit fallu prendre il y a longtemps. Il n'est personne qui ne voye que plus on temporise , plus le mal & le danger augmentent. Les choses en sont venues jusques là , qu'on ne peut plus réclamer la foi des Traités , quoique la sûreté particulière & publique n'ait pour se soutenir que cette seule & unique base. Si jamais il s'est agi de la sûreté de votre propre République , c'est certainement à présent , que la barrière que vos Percs ont jugé indispensablement nécessaire pour sa conservation , & dont vous avez eu vous-mêmes jusqu'ici la même idée , se trouve violée & renversée de fond en comble. Ce n'est pas-là une perte qui puisse être réparée par de longues délibérations , ni par l'envoi d'Ambassadeurs ; il ne reste qu'un remède efficace , c'est de réunir ses forces sans de plus longs délais , & d'agir de concert.

Après que nos ennemis communs , animés par la haine

Y.

Lettre de  
la Reine de  
Hongrie &  
de Bohême.

haine qu'ils portent à notre Maison, qu'ils regardent comme le plus ferme appui de la Liberté publique, ont tenté de la renverser, & qu'ensuite ils ont entrepris de détrôner le Roi de la Grande Bretagne, c'est sur vous, Hauts & Puissans Seigneurs, que le bénéfice de l'Ordre porte à présent ses coups. A l'exemple de notre cher Pere de glorieuse mémoire, Nous avions prévu ce danger il y a long-tems, & conformément à notre sincère bienveillance pour la République, Nous n'avons pas tardé de vous proposer à tems les mesures nécessaires pour s'en garantir. Mais aujourd'hui nos Villes confiées à votre garde par des Traités solennels, sont emportées avec la même rapidité que le siècle passé. Il ne s'agit plus de délibérer, mais de prévenir que Sagonte ne soit écrasée pendant qu'on délibère à Rome; c'est-à-dire, que l'ennemi, endurci par ses progrès, ne pénètre, pendant que vous délibérez, dans le cœur de vos Etats. La chose parle d'elle-même. De tous les soins il n'y en a aucun qui doive plus vous occuper que celui de dissiper ce danger. Le moindre délai est interdit & condamné par la Constitution fondamentale de votre République, qui vous ordonne de ne jamais différer ce qui est nécessaire à son bien, au lieu de nourrir & d'en augmenter le danger en temporisant.

Nous l'avons toujours déclaré & le déclarons encore, que Nous ne demanderons jamais rien qui passe les forces reconnues de votre République; quoique de notre côté Nous ayons fait pour la liberté publique, de l'aveu de tout l'Univers, des efforts que nos Prédécesseurs n'ont jamais faits. Mais si l'on s'étoit prêté plutôt à nos sollicitations, fondées sur les heureux liens qui nous unissent à la République, il est certain que la tranquillité désirée auroit déjà dû être rétablie, avec moins de peine & de frais.

Si les Etats Généraux ne se sont pas expliqués sur cette Lettre de la Reine de Hongrie & de Bohême, ils l'ont fait sur un Mémoire que le Comte de Sinsheim, Ministre de la Cour de Francfort leur a présenté le 17. Septembre; Mémoire par lequel ce Seigneur les invitoit au nom de son Maître, d'accéder au Traité d'Union conclu à *Francfort*: Il étoit accompagné de la copie du Traité, & portoit en substance ce qui suit; savoir, « Que l'Empereur son Maître, dès son avènement au Trône, a eu constamment à cœur de cultiver la bonne harmonie & l'intelligence qui ont régné de tout tems entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & la République des Provinces Unies de l'autre: Que dans ce principe, & pour donner une preuve non équivoque de sa confiance & de son amitié pour les Etats Généraux, Sa Majesté Imp. lui avoit ordonné de leur communiquer le Traité d'Union qu'elle a conclu en dernier lieu avec quelques-uns des principaux Membres de l'Empire, & d'inviter Leurs Hautes Puissances à vouloir bien y accéder: Que ce Traité ne tendoit, ainsi qu'elles le verroient par la copie jointe à son Mémoire, qu'à maintenir tout l'Empire dans son ancienne & inviolable Constitution, & l'Empereur son Maître dans la possession de la Dignité Impériale; à rétablir le repos de l'Allemagne, & à terminer par une composition amiable, ou par une décision juridique, les différends survenus par rapport à la succession d'Autriche: Et que Sa Majesté se promettoit de l'amitié des Etats Généraux & du désir sincère que L. H. P. ont toujours témoigné avoir de contribuer au rétablissement

II.  
*Les Etats  
Généraux  
invités  
d'accéder  
au Traité  
de Franc-  
fort.*

» de la tranquillité générale , qu'elles vou-  
 » droient bien donner les mains à un objet si  
 » loisible , & à des vûes si justes & si salutai-  
 » res , &c. »

III.  
 Résolution  
 de la Répu-  
 blique sur  
 ce sujet.

Le 22. Mr. de Sinsheim partit de *La Haye* pour *Liege* , chargé d'inviter aussi l'Evêque & Prince de ce nom à accéder au Traité qui a fait l'objet de son Mémoire à la République. Or il a été répondu le 25. à ce Ministre par la Résolution suivante des Etats Généraux.

**E**Ntendu le rapport des Sieurs Van-Heckeren & autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères , lesquels , en conformité à la Résolution commissoriale de L. H. P. en date du 17. de ce mois , ont examiné le Mémoire par lequel le Seigneur Comte de Sinsheim , Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. Imp. communique à L. H. P. le Traité d'Union , conclu depuis peu par Sa Maj. Imp. avec quelques-uns des principaux Membres de l'Empire , & les invite à accéder à ce Traité , comme portent plus au long ledit Mémoire & les Notules du 19. du mois courant.

Sur quoi ayant mûrement délibéré , on a jugé à propos & résolu , qu'il sera déclaré en réponse au susdit Seigneur Comte de Sinsheim sur son Mémoire , que L. H. P. sont extrêmement sensibles aux marques obligeantes de bienveillance & d'amitié , que Sa Maj. Imp. a bien voulu faire donner à cet Etat par lui Seigneur Comte de Sinsheim ; qu'elles en font le plus grand cas ; qu'elles s'efforceront toujours d'y répondre par des preuves de leur considération singulière pour Sa Maj. Imp. & pour son amitié ; & qu'elles sont bien fâchées de ce que les conjonctures ne leur ont pas encore permis d'en donner de plus fortes marques. Que L. H. P. ont  
 toujours

toujours été & sont sincèrement dans l'intention de  
 vivre en bonne intelligence & amitié avec Sa Maj.  
 Imp. & avec l'Empire & ses Membres, & de cul-  
 tiver cette bonne harmonie en tout ce qui dépend  
 d'elles & de tout leur pouvoir. Qu'elles se sentent  
 fort obligées à S. M. Imp. du témoignage qu'il lui  
 a plu de leur accorder de sa confiance, en leur fai-  
 sant communiquer son dernier Traité d'Union avec  
 quelques-uns des principaux Membres de l'Empire,  
 & en les invitant amiablement à y accéder. Que  
 L. H. P. regarderoient comme un honneur & un  
 avantage pour elles une Union avec S. M. Imp. &  
 les autres Contractants dudit Traité, pour leur bien  
 commun. Qu'elles ne désirent rien avec plus d'ar-  
 deur que le rétablissement de la paix tant dans  
 l'Empire que dans l'Europe entière, à quoi elles  
 jugent qu'on pourroit faire servir de base, non-seu-  
 lement le Traité de Westphalie, mais aussi les  
 Traités & Conventions postérieures. Que leur prin-  
 cipal souhait est de pouvoir concourir au rétablisse-  
 ment du repos public sur ladite base, & que Sa  
 Maj. Imp. leur rend justice, en pensant si bien de  
 leur amour pour la paix. Qu'après l'examen le  
 plus attentif dudit Traité d'Union, L. H. P. ob-  
 servent qu'on s'y est proposé véritablement un but  
 fort salutaire, quoiqu'il ne regarde que l'Empire,  
 ce qui ne suffit pas pour ramener la tranquillité  
 dans l'Europe; mais qu'il leur paroît aussi que les  
 moyens expliqués dans ledit Traité ne sont pas  
 tout-à-fait propres pour conduire à ce but: princi-  
 palement lorsqu'elles font réflexion, qu'au lieu de  
 bons offices dont il est fait mention dans ce Traité,  
 on recourt à la voye des armes pour dépouiller  
 un Membre éminent de l'Empire d'une Ville & des  
 Provinces qui lui ont été garanties tant par l'Em-  
 pire même que par d'autres Puissances. Que L. H. P.  
 sont

sont elles-mêmes au nombre de ces Garants, & que des Traités défensifs les obligent d'assister la Reine de Hongrie & de Bohême. Qu'ainsi elles laissent à la haute sagesse de S. M. I. à juger si on peut exiger d'elles qu'elles accèdent au susdit Traité. Qu'on pourroit faire d'autres réflexions sur ce Traité; mais qu'elles les omettent pour éviter les discussions qui pourroient déplaire & offenser, ce qui seroit d'autant plus éloigné du dessein de L. H. P. qu'elles ont à cœur sur toutes choses, que S. M. I. soit persuadée de leur estime & de leur vénération pour sa personne & pour son amitié, & de l'intention sincère où elles sont, non seulement de vivre dans une parfaite harmonie avec S. M. I. & avec l'Empire, mais encore de contribuer à la tranquillité publique & à celle de l'Empire en particulier, si la chose étoit en leur pouvoir. Que L. H. P. ne prétendent pour elles-mêmes que le maintien de leur Etat & de leur Liberté, qui sont souverainement intéressés au repos public de l'Europe. Et enfin que L. H. P. prient ledit Seigneur Comte de Sinsheim d'assurer S. M. Imp. de ces sincères sentimens. Et on délivrera un Extrait de cette Résolution, en l'absence du Seigneur Comte de Sinsheim, à son Secrétaire, ou à tel autre qui se trouvera chargé de ses ordres.

Telle est la Résolution dont nous avons déjà fait mention à l'article de Vienne. Depuis qu'elle a été prise, on assure que les Etats Généraux ont résolu aussi de prendre à leur service quelques mille hommes des troupes de Bamberg & de Wirtzbourg, pour contribuer à une nouvelle augmentation de leurs forces de terre. Car ils sont résolus de soutenir de toutes leurs forces la Reine de Hongrie & de Bohême. Dans une semblable conjoncture on remarque néanmoins que L. H. P. n'oubient rien de ce qui

peut servir au maintien de la bonne harmonie avec les Couronnes dont leur commerce peut recevoir des influences favorables ; & que ces Couronnes de leur côté concourent également à éloigner ce qui seroit capable de donner du mécontentement à l'Etat au fait de la navigation. Tel est un événement arrivé depuis peu à l'égard de dix Bâtimens Hollandois , que des Navires de l'Escadre Espagnole ont conduits à *Carthagene* , soupçonnés d'être chargés de provisions pour l'Escadre Angloise ci devant commandée par l'Amiral Matthews , & qui est à présent sous les ordres de l'Amiral Rowley. La Cour d'Espagne avoit envoyé ordre de les confisquer , mais sur une représentation pathétique faite à cette Cour par Mr. Greflein , qui y est chargé des affaires des Provinces-Unies , les dix Bâtimens Hollandois ont été relâchés ; la nouvelle certaine en a été apportée à *La Haye* par un Exprès.

Dans l'Assemblée où la Résolution à l'égard de la Cour de *Francfort* a été prise , on a pris aussi celle d'envoyer un Ambassadeur en *Russie* & un autre en *Pologne*.

P A Y S - B A S .

UN grand Conseil de guerre fut tenu le 17. Septembre à *Cisoing* , Quartier-Général du Comte Maurice de Nassau. Le Duc d'Ahrenberg y assista avec les principaux Officiers-Généraux de l'Armée alliée , & on y délibéra sur de nouvelles dispositions , d'où il pût être remédié à la disette des fourages qui commençoit de se faire sentir dans ces quartiers ; & comme la saison étoit déjà avancée pour songer à former une entreprise de conséquence , il fut question

I.  
Armée de  
Alliées.

tion aussi dans le même Conseil de l'établissement des quartiers d'hiver. On s'attend ainsi de voir bientôt finir la campagne dans ce Pays. Cependant voici des mouvemens que les Généraux ont jugé devoir auparavant ordonner tant pour la commodité des subsistances, que pour être plus à portée de rompre les desseins de l'ennemi du côté de *Gand* & du Canal de *Bruges*. Le 28. Septembre ils firent prendre les devans aux bagages vers *Tournay*; l'artillerie prit la même route. Le corps commandé par le Comte de *Chanclos*, Lieutenant Général des Armées de la Reine, & dont nous avons parlé le mois passé, s'étendoit alors depuis *Lovendeghem* jusqu'au Pont *St. George*. Le 29. toute l'Armée se mit en marche. Elle arriva sur le midi près de *Tournay*. Les troupes Hollandoises se sont campées à *Ere* & à *Froidmond*, & le reste de l'Armée à *Orcq*, en tirant sur la droite vers *Froienne* & *Bellerive*. Le 30. il se tint un nouveau grand Conseil de guerre. Après que les troupes de la Reine qui étoient dans les environs de *Sainghin-Melanois*, & celles d'Angleterre & d'Hannover qui avoient leur camp à *Tressin* & à *Austein*, eurent passé la *Marque*, on rompit tous les ponts construits sur cette rivière, afin d'empêcher les ennemis de troubler l'Armée dans sa marche, en même tems qu'on prit les mesures pour les repousser en cas d'attaque. Mais à la réserve de trois à quatre mille hommes qui observerent la retraite du corps des Hauts Alliés qui étoit campé sur le glacis de *Lille*, le reste ne fit aucun mouvement; & si l'on excepte quelques petites rencontres entre des partis de Compagnies franches & de la Cavalerie legere, il ne s'est rien passé de remarquable.

quable, si-non que l'Armée des Hauts-Alliés ayant décampé le premier d'Octobre des environs de *Tournay*, s'est avancée au *Pont d'Espierre*, d'où un détachement François de 2000. hommes s'étoit retiré à son aproche, de-là *Elseghem* près d'*Oudenaerde*, où elle resta jusqu'au 6. qu'elle campa à *Heurne*. Elle s'est depuis approché plus près de *Gand*, & le 14. le Quartier général du Duc d'Ahrenberg étoit à *Bosch* qui n'en est distant que d'une lieuë. L'Armée que nous laisserons dans ces environs, campoit alors sur deux colonnes.

Le Maréchal de Saxe qui commande l'Armée Françoisé en *Flandres*, exige du territoire qui est aux environs de *Tournay* une grande quantité de fourages, sous peine d'exécution militaire, depuis que celle des Alliés a pris sa position vers *Gand*; & réglant ses mouvemens sur ceux de ses ennemis, on n'en remarque d'autres, si ce n'est qu'il a rappelé de *Nevele* le détachement qu'il avoit fait avancer entre le canal de *Bruges* & la riviere de *Lieue*, qu'il a repris une partie de ses anciens postes, & qu'il fait état de tenir encore quelque-tems la campagne. Les Ulans que ce Maréchal a fait lever en *Pologne*, sont arrivés à son Armée. Ils composent un corps de 1200. hommes, & campent à une lieuë de *Courtrai*.

*Bruxelles*. On s'attend a recevoir bientôt des troupes Angloises, pour être en quartiers d'hiver en cette Ville, dont on veut réparer les anciennes fortifications. On a déjà recommencé d'y travailler.

Le 6. Octobre la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante, fut délivrée d'une Princesse, morte avant que de venir au monde, mais qui heureusement

I I.  
Celle de  
France.

reusement fut ondoyée avant qu'il n'y eût encore aucun danger décidé pour sa vie. S. A. S. a été depuis le 3. à quatre heures du matin dans les douleurs, avec des accès de fièvre très-violens & des convulsions qui l'ont mis en un très-grand danger, jusqu'au moment de sa délivrance, qui n'a pû se faire que par l'opération le quart avant sept heures du matin, nonobstant les soins que les Médecins très-éclairés, assistés d'un des plus habiles Accoucheurs, y aient apportés. S. A. S. avoit reçu tous les Sacremens de l'Eglise, & donné pendant tout ce tems des marques d'une piété extraordinaire, & s'est déterminée à l'opération avec autant de résignation qu'elle en souffrit les douleurs avec un courage vraiment Chrétien. L'opération a eu tout le succès désiré, Son Altesse Sérénissime ayant été délivrée de la Princesse qu'elle portoit & des suites des couches. Elle se trouva peu après dans un assez bon état. Mais cet état changea ensuite de manière qu'on la crut à deux doigts de la mort. Cependant elle en est revenue, à la joye de sa Cour & de tous les peuples de ces Provinces, dont elle a gagné parfaitement les cœurs. Ils n'ont cessé & ne cessent encore d'adresser leurs vœux au Ciel pour la conservation d'une Princesse si chérie. Le Saint Sacrement des miracles a été exposé depuis les premiers indices de l'accouchement, & l'étoit encore le 16. On y est venu en foule l'adorer; des prières publiques & des Processions ont été faites & continuent; & tous les Etats, les Chapitres, les Abbayes, les Eglises particulières, les Tribunaux de Justice & les Magistrats en corps de toutes les Provinces ont fait des actes publics de religion & de piété, pour la con-

servation

conservation de S. A. S. & pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces de ce qu'elle est tirée du danger où elle a été.

La Sérénissime Archiduchesse se porte à présent de mieux en mieux. Le corps de la Princesse dont elle a été délivrée, fut exposé le même jour sous un dais, dans le grand Salon de l'appartement du Sérénissime Prince Charles, & à neuf heures on le transporta dans un Carrosse à six chevaux, & qui étoit précédé de deux autres Carrosses à deux chevaux, à la Collégiale de St. Michel & de Ste. Gudule. On avoit placé le cercueil dans le fonds du Carrosse, sur le devant duquel étoient le Comte de Thiennes & de Rumbecque, & le Comte de Macdonel, Chambellans actuels de la Reine. Le premier tenoit entre ses mains le cœur de la Princesse, qui étoit dans un gobelet d'argent. Le corps étant arrivé à l'Eglise, fut reçu à la porte par le Doyen & le Chapitre, & déposé ensuite dans le caveau sous l'Autel du St. Sacrement des miracles.

#### A R T I C L E I V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
PIEMONT, & en SAVOYE, depuis le  
mois dernier.*

L'A désertion dans l'Armée des Princes, l'activité des Vaudois & des Barbers qui ne cessent de courir sus aux troupes Espagnoles & Françoises, & l'attroupement des Payfans contre ces mêmes troupes, dérangeant ces Princes dans l'exécution de leur dessein, on a publié à leur Armée, & à *Chambery* une amnistie que l'In-

I.  
Amnistie  
pour les dé-  
serteurs Es-  
pagnols &c.

fant Don Philippe accorde aux déserteurs. Il y est dit : « Que Son Altesse Royale faisant usage du » pouvoir que le Roi son pere lui a confié, » & voulant donner des preuves évidentes de » sa bonté & de sa clémence, elle accorde une » amnistie & un pardon général à tous les » déserteurs d'Infanterie, de Cavalerie, de » Dragons, & aux Fusiliers de montagnes, qui, » jusqu'au jour de la publication de cette am- » nistie, ont déserté des troupes & Armées » d'Espagne, à la charge par eux de se repré- » senter dans le terme de cinquante jours, soit » à l'Armée qui est sous le commandement de » S. A. R. soit dans les Villes de *Chamberry* » & de *Nice*, leur laissant la liberté de choisir » dans l'Armée le Régiment qu'ils voudront, » afin d'y continuer le service encore pendant » trois ans, après l'expiration desquels, on » leur donnera congé absolu pour se retirer » chez eux. »

Il est porté par le même Edit : « Que Son » Altesse Royale voulant pourvoir à la sûreté, » au bon traitement & à la subsistance des » déserteurs des troupes du Roi de Sardaigne » & de ses Alliés, lesquels se réfugieront dans » l'Armée Espagnole, elle ordonne qu'on les » laisse passer librement, à peine contre les » Communautés qui ont prêté obéissance au » Roi d'Espagne, & qui entreprendront de les » arrêter, d'en être punis selon la rigueur des » loix militaires : Qu'il leur sera permis de » vendre leur cheval, leurs armes & leurs ha- » bits : Qu'on leur accordera un passeport » pour se retirer où ils jugeront à propos, & » qu'ils recevront en même tems huit livres de » gratification : Que l'on donnera vingt-cinq » livres

» livres d'engagement, outre les huit livres ci-  
» dessus & l'habillement complet, à tous ceux  
» qui voudront s'engager dans l'Armée Espa-  
» gnoise : Que S. A. R. remarque avec peine  
» que les habitans du *Piémont*, loin de mon-  
» trer de la reconnoissance du bon traitement  
» qu'elle leur fait, abusent de sa clémence au  
» point de commettre toutes sortes d'excès &  
» de vols, tant contre les troupes de son Ar-  
» mée, que contre des particuliers y apparte-  
» nans : Qu'ainsi elle ordonne, que quiconque  
» se rendra coupable dans la suite de pareils  
» attentats, soit pendu sous le champ, sa mai-  
» son brûlée, ses biens confisqués, & que sa  
» famille soit poursuivie avec la plus grande  
» rigueur : Qu'à l'égard des Paysans qui n'é-  
» tant pas enrôlés sous quelque Bannière, se-  
» ront trouvés les armes à la main, elle or-  
» donne pareillement qu'il ne leur soit fait au-  
» cun quartier : Que sa volonté est, que l'on  
» détruise les Villes, Bourgs & Villages, qui  
» prendront les armes contre les troupes du  
» Roi d'Espagne & de ses Alliés, ou qui ac-  
» corderont refuge aux bandits, ou autres  
» gens qui s'attroupent pour commettre des  
» insultes, des vols, ou des assassinats : Que  
» ces endroits-là seront responsables du dom-  
» mage & du préjudice qui arriveront dans  
» l'étendue de leur Jurisdiction, aux troupes,  
» vivandiers, & autres personnes dépendantes  
» de l'Armée Espagnole : Que si au contraire  
» les peuples du *Piémont* demeurent en repos,  
» & observent le bon ordre qui convient à des  
» habitans de la campagne, lesquels ne doi-  
» vent point se mêler des affaires des Princes,  
» mais s'appliquer uniquement à labourer

» leurs champs, & à conserver leurs biens ;  
 » S. A. R. promet de leur donner toute affi-  
 » stance possible, & de leur accorder des Sau-  
 » vegardes suffisantes pour qu'il ne leur soit  
 » fait aucun tort. »

Cet Edit également attrayant & menaçant, produit, dit-on, quelque effet, sur-tout depuis que sans se rebutter à l'occasion d'une infinité de difficultés qui ont paru jusqu'ici comme insurmontables, l'Armée des Princes s'est approchée de *Coni*, l'a investie, y a ouvert la tranchée, & bat cette Place. Nous entrerons dans quelque détail à ce sujet, après que nous aurons dit que plusieurs vallées du *Pié-mont* se trouvant dégarnies de troupes & de payfans, à cause de la quantité de ceux-ci, auxquels le Roi de Sardaigne a fait prendre les armes, & qui sont allé joindre son Armée, le Gouverneur pour le Roi d'Espagne en Savoye, est convenu avec le Commandant du *Dauphiné* de profiter de cette circonstance, pour faire marcher des troupes dans ces vallées, & les mettre sous contribution. Un corps de 1200. hommes tirés des meilleurs Régimens Espagnols, outre deux Bataillons de Milices Françaises, s'est mis à cet effet en marche le 6. Septembre, sous les ordres de Don Juan de Villalba, Maréchal de Camp & Gouverneur de *Bonnelien*. Il a pris sa route par le Pas du *Petit St. Bernard*, & a pénétré sans obstacle dans les vallées, où il a fait l'entreprise méditée. Il a tiré de celles qui sont situées depuis *Oulx* jusqu'à *Cezane*, des contributions très-considérables, tant en argent, qu'en chevaux, bétail & mulets. Mr. de Villalba a terminé le 27. son expédition, & il est rentré en Savoye  
par

par le Col du Calibier & le Comté de Val de Maurienne, s'étant ainsi revanché d'une course que les Barbets & Vaudois avoient faite, comme nous l'avons dit, dans la vallée de Queiras en Dauphiné; effets de la prise d'armes des Princes, dont le pauvre peuple est la toujours victime infortunée.

L'Armée combinée d'Espagne & de France après la prise de Demont, méditant celle de Coni, il n'y a de préparatifs qu'elle ne fit d'abord; & non-obstant tout ce qu'elle put pour une entreprise de cette nature, les Princes en ont été inquiets. La position de la Place qui est entre deux rivières la Sture & la Guese, les a obligés à des lignes de circonvallation de grande étendue, encore n'ont-ils pû l'investir jusques à la fin de Septembre que dans les deux tiers de son contour; le côté de la montagne resta libre tant qu'après des travaux très-pénibles, & après des pertes considérables occasionnées par diverses sorties d'une garnison courageuse, commandée par le Baron de Leutrum, on parvint enfin de l'investir de tous côtés.

C'a été la nuit du 12. au 13. Septembre que la tranchée a été ouverte devant Coni par 400. travailleurs, soutenus de trois Bataillons du Régiment François de Lyonois & de deux de celui d'Anjou. Le Baron de Leutrum a fait sur eux le lendemain une sortie des plus vigoureuse; & dans laquelle leurs travaux furent comblés, deux Compagnies du Régiment de Gallice défaits, & toutes les troupes du siège mises dans une si grande confusion, que pour peu que l'Armée du Roi de Sardaigne eut été à portée, elle auroit pû obliger l'ennemi d'abandonner absolument son entreprise; mais pour des rai-

I I.  
*Coni assiégée  
par l'Armée  
combinée  
d'Espagne  
& de France.*

sons qui jusqu'alors avoient été trouvées plausibles, Sa Maj. n'avoit pas encore jugé à propos de faire ce qu'elle a fait depuis, c'est-à-dire, de sortir de son camp près de *Saluzze*, pour aller présenter bataille aux Princes. Les Piémontois n'ont perdu que 70. hommes dans cette sortie, & les François & Espagnols plus de 300. Ceux-ci avançant cependant par la sape, sont parvenus à établir leurs batteries dont ils faisoient dès-lors un feu terrible, Celui de la Place accompagné de nouvelles sorties le 18. le 22. & le 27., sorties toujours bien soutenuës & très-meurtrières tant dans l'attaque que dans la défense, n'étoit pas moins vif. Les Barbets, les Vaudois, les Payfans armés & attroupés donnoient de plus des alertes continuelles; ils tuoient, massacroient ce qui tomboit de l'ennemi entre leurs mains, enlevoient les bagages, les munitions, les mulets, enfin les convois qui alloient du *Dauphiné* à l'Armée des Princes, de façon que le manquement de tout commençoit de s'y faire sentir, pain, viande, vin, tout cela se trouvoit à un prix excessif, encore n'en pouvoit-on pas avoir.

Dans ces circonstances les Princes redoublèrent de vigueur pour finir un siège que la situation du Pays rendoit d'ailleurs très-pénible, & afin que les neiges ne vissent, pour surcroit, leur faire perdre d'un coup le fruit de la vigoureuse résolution de réduire une Place de la dernière conséquence pour le but de l'introduction de l'Infant Don Philippe en Italie. Les bombes, les boulets rouges, les carcasses, tout fut employé, & tout tira nuit & jour avec une force inexprimable; & quoique le feu eut déjà consumé nombre de maisons, même des magasins,

gazins, la défense n'en continuoit pas moins, les Bourgeois sembloient même prendre feu à y concourir, 1560. d'entre-eux faisant volontairement le service avec les troupes de la garnison.

Tout ce que les assiégeans purent employer pour venir à bout de leur dessein (détail qui seroit trop long à rapporter, comme celui de ce que firent par contre les assiégés dans une telle conjoncture) n'a pas été capable de faire perdre prise à ceux-là, ni de rebuter ceux-ci, non plus que les troupes de leur nation, quoique renforcées par des Warafdins venus d'Italie, & onze Bataillons que le Prince de Lobkowitz avoit fait embarquer sur des Vaisseaux Anglois à *Fiumicino*; les choses étant donc dans une telle situation, le Roi de Sardaigne tint un grand Conseil de guerre dans son camp de *Saluzzes*, pour décider le parti qu'il devoit prendre pour secourir *Coni*, & avant de marcher en avant. Le Marquis d'Ormea qui se trouva de retour de *Mondovi*, où nous avons dit le mois passé qu'il s'étoit rendu, fut du sentiment d'aller à l'ennemi & de lui livrer bataille; ce qu'il appuya vivement, en disant que si l'on perdoit *Coni*, la communication de *Mondovi* étoit absolument coupée, & que c'étoit le seul moyen de faire lever le siège. Le Marquis d'Aix s'opposa à cet avis, faisant connoître le danger qu'il y auroit de sacrifier une Armée, & même de faciliter la libre entrée du Pays de l'ennemi, si l'on venoit à perdre la bataille. Une troisième opinion, fut de s'approcher de plus près des ennemis, afin de pouvoir profiter à propos des occasions favorables que le hazard & la fortune pourroient présenter. Le Roi qui adopta ce dernier sentiment, s'étant avancé en conséquence

III.  
*Résultat  
d'un Conseil  
tenu au  
Camp des  
Piémontois.*

avec toute son Armée à *Vatignano*, on a fait faire passer une Lettre dans la Place, qui portoit que Sa Maj. l'a secourroit promptement, & dédommageroit les habitans des pertes qu'ils auroient souffertes pendant le siège.

Ces démarches annonçoient une bataille prochaine. L'Armée des Princes continuant le siège entrepris, s'y préparoit; & cette bataille a eu effectivement lieu le 30. Septemb. Elle a été des plus sanglantes & des plus opiniâtres; & au moment que nous écrivons cet article, n'en ayant encore reçu que des relations fort imparfaites, nous sommes obligés de la renvoyer au mois prochain: Mais en disant seulement que *Coni* souffroit beaucoup le 3. Octobre, cette Forteresse qui n'a jamais été prise par les armes Françoises, c'en est assez pour faire comprendre que cette bataille a été désavantageuse au Roi.

La veille de cette action la garnison avoit fait encore une sortie qui lui réussit jusqu'à chasser le monde d'un ouvrage construit nouvellement, & à combler la tranchée de ce côté là. De grosses pluies avoient aussi détruit la plupart des autres ouvrages des assiégeans, & la plus grande partie de leurs deux lignes parralles: De sorte que la retraite de la bataille faite par les Piémontois, pourra bien depuis avoir entraîné la reddition de *Coni*.

#### I T A L I E.

Les deux Armées campées depuis si longtemps près de *Rome*, y étoient encore sur la fin de Septembre, mais faisoient alors des dispositions qui annonçoient que celle de la Reine d'Hongrie & de Bohême prendroit bientôt la route de la *Toscane*, puisque les malades avoient

déjà

*des Princes &c.* Nov

déjà été envoyés dans ce Grand Duché ; & que celle d'Espagne s'avanceroit dans la *Romagne*, ou plutôt dans le Royaume de *Naples*. La difficulté d'avoir des subsistances les obligent en quelque façon à ce parti. Elles n'ont rien entrepris l'une sur l'autre qui fut remarquable, depuis l'affaire du 11. Août arrivée à *Velletri*, & dont nous avons donné des relations, n'ayant fait que continuer à se canonner à l'ordinaire de leurs camps, sans que ces canonnades eussent produit de l'effet. Des renforts sont cependant arrivés encore au Roi des deux Siciles dans le cours du mois de Septembre, montans ensemble à plus de 3000. hommes, depuis ceux que ce Prince avoit déjà reçus d'Espagne, de même que des chevaux de remonte venant de son Royaume ; & ceci avoit lieu, tandis que le Prince de Lobkowitz faisoit partir pour l'Armée du Roi de Sardaigne en *Piémont*, des troupes embarquées à *Fiumicino* sur des Bâtimens Anglois, outre le corps de Warasdins qui a précédé, cet envoi, & un détachement de 140. Hussars qui l'a suivi.

Il y a ainsi beaucoup d'apparence que les deux Armées en ce Pays ne se porteront point à des actions d'éclat pendant le reste de la campagne, à moins que des événemens sur mer ne fassent prendre un nouveau tour à leurs opérations. Les diverses Escadres Britanniques, & celles de France & d'Espagne semblent devoir y préparer. Elles sont toutes à présent dans la *Méditerranée*, & tellement à portée les unes des autres, qu'on peut en attendre bientôt des nouvelles intéressantes, outre les nouvelles des suites de l'affaire du *Piémont*, que la République de *Genes* paroît vouloir favoriser en ce que depuis

puis les avantages remportés par l'Armée combinée dans ce Pays, elle a rassemblé plus de vingt mille hommes près de sa Capitale, qui ne s'opposeroient vraisemblablement pas au passage de cette Armée, si elle parvient à l'exécution du projet de l'introduction.

L'entreprise des Genoïis, dans une telle conjoncture, seroit cependant assez risquable pour eux. Ils en sont avertis. L'Amiral Matthews, à son passage par *Genes* pour retourner en Angleterre, après avoir remis le commandement de la Flotte Britannique au Vice-Amiral Rowley, s'est rendu auprès des principaux Membres de la Régence, & les a exhortés de la manière la plus forte, d'éviter toutes démarches de partialité en faveur des Cours de France & d'Espagne, pour ne pas mettre le Roi de la Grande-Bretagne dans la nécessité de lui en marquer son mécontentement.

L'Escadre que cet Amiral a eue à ses ordres, arriva le 6. Septembre de *Vado* à la rade de *Livourne*, composée de 21. Vaisseaux, y compris les Fregates & les Galliottes à bombes, & ne remit à la voile, commandée par l'Amiral Rowley, que la nuit du 13. au 14. du même mois, faisant route vers *Port Mahon*, après s'être munie dans ce Port de toutes les provisions dont elle avoit besoin : Elle doit avoir pris en passant à *Port-Mahon*, douze autres Vaisseaux, pour aller ensuite chercher les Escadres de France & d'Espagne, qui étant sorties des Ports de *Brest* & de *Toulon*, se sont réunies pendant l'absence de l'Amiral Rowley.

Toutes ces Escadres ont croisé dans le Détroit, & ont une supériorité en nombre de Vaisseaux sur celle d'Angleterre de l'Amiral  
Balchen

Balchen. On pourroit ainsi s'attendre bientôt à la nouvelle d'un combat naval, à moins que l'Amiral Rowley, qui, avec toute apparence, aura aussi fait voile vers le Détroit, n'ait fait prendre le parti aux Escadres Françoisse & Espagnole de se retirer dans quelqu'un de leurs Ports. On veut l'assurer déjà pour celle d'Espagne. D'un autre côté on publie que les Genoïs se sont de nouveau accommodés avec les Insulaires Corfes, & que la République de *Venise* se montre favorable à la cause de la Reine d'Hongrie & de Bohême. Les autres Etats d'Italie, aussi bien que la Cour de Rome demeurent pour l'étranger dans une parfaite stérilité de nouvelles.

#### A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en FRANCE, depuis le mois dernier.*

**E***Espagne.* La conjoncture requérant de nouvelles mesures pour mettre les côtes à l'abri de surprise, la Cour a envoyé par tout ses ordres à ce sujet. On a entre-autres transporté de *Mallaga* à *Carthagene* quelques Compagnies de Milices pour veiller sur la côte voisine de ce Port. Ce qui se passe en *Piémont* & en *Italie* quant aux Armées du Roi, & sur mer quant aux Escadres, absorbe toute l'attention de cette Cour, qui ne montrant par conséquent rien qui pût beaucoup intéresser le public, nous n'avons à en rapporter que ce qui suit.

On n'attend à *Madrid* que pour la fin de cette année l'Ambassadeur de France qui doit venir faire la demande de l'Infante *Dona Marie-Therese*

Therese pour le Dauphin. Cet Ambassadeur sera défrayé aux dépens du Roi, & l'Hôtel qu'il occupera sera meublé des meubles de la Couronne. Le Roi l'a déclaré. Sa Majesté a aussi nommé le Comte de Montijo pour conduire sur les frontieres de France l'Infante destinée en mariage au Dauphin; & depuis cette nomination le Comte de Montijo a envoyé ordre à tous les Officiers & Domestiques qu'il a laissés à *Francfort*, d'en partir avec ses équipages pour aller l'attendre à *Bayonne*. Il fait faire des préparatifs d'une magnificence extraordinaire, afin de répondre convenablement à l'honneur que le Roi vient de lui faire.

Le 10. de Septembre deux Vaisseaux de registre venans de la *Vera-Cruz* & de la *Havane*, entrent dans le Port de *Cadix*, à la faveur de l'Escadre Françoisé commandée par Mr. de Rochambault, & qui a mouillé le même jour dans la Baye de cette Ville. Le chargement de ces deux Vaisseaux de registre est très-considérable. Il consiste en or & en argent, outre différentes sortes de marchandises. Un trésor que l'Amiral Torres doit aussi apporter en Europe, n'y est attendu qu'au commencement de l'année prochaine. Ainsi un bruit qui avoit couru il y a plusieurs mois que cet Amiral étoit en route avec sa Flotte pour revenir en Europe, a été destitué de fondement.

C'est l'Escadre du Roi commandée par Mr. d'Auteuil qui s'est emparée des dix Bâtimens Hollandois dont nous avons fait mention à l'article d'Hollande de ce Journal. Ces Bâtimens ont été enlevés à peu de distance du Cap *Palos*, & conduits à *Carthagene*, sous prétexte qu'ils portoient des vivres & des munitions à  
l'Escadre

L'Escadre Angloise de l'Amiral Rowley. Mais sur le Mémoire présenté à la Cour par Mr. Greflein, Secrétaire d'Ambassade des Etats Généraux, Mémoire exposant les raisons qui pouvoient être alléguées en faveur de ces Bâtimens, l'ordre a été envoyé de les relâcher tous.

Le Gouvernement de la Province d'*Estramadoure*, qui vaque par la mort du Marquis de Montreal, dont nous avons omis de rapporter la mort le mois passé, n'est pas encore rempli, non plus que la Charge de Président de Castille, vacant par la mort du Cardinal Molina.

Par un Bâtiment arrivé de *Macao*, on a la nouvelle confirmée que la Ville de *Canton* ayant été réduite en cendres, tous les Magazins Anglois, Hollandois & Portugais ont été pareillement consumés; que ceux des François ont seuls échappé, parce que leurs effets avoient été embarqués pour l'Europe. Par le même Bâtiment on a appris que deux Vaisseaux de guerre Anglois été attaqué & pris, après six heures de combat, un Gallion Espagnol dont la cargaison est estimée deux millions.

#### F R A N C E.

LE Royaume entier n'offre dans le cours du Mois de Septembre, que des réjouissances pour le parfait rétablissement du Roi; & quoique par des Ordonnances les habitans de *Paris* & des autres Villes aient dû se tenir à cet égard dans les bornes d'une certaine simplicité, on compte qu'il s'y est fait une dépense de plus de vingt-millions, tant en aumônes, dînes pour marier des pauvres filles, qu'en fêtes, illuminations,

minations, feu d'artifices, & rétributions des Ecclésiastiques & des Musiciens; sans compter ce que les Ambassadeurs & Ministres auprès des Cours étrangères ont fait pour le même sujet. On prend garde que dans les affiches qui annonçoient les différens *Te Deum* qu'on a chantés, on a partout employé cette expression *en actions de grâces de l'entier rétablissement de la santé du Roi Louis XV. le BIEN AIME'*. Nous passerons sur le récit de toutes ces fêtes, dont celle de *Paris* qui a été célébrée le 10. fera à jamais mémorable par son objet, par ses circonstances & par son éclat. Nous passerons également les Mandemens que les Archevêques & Evêques du Royaume ont donnés, quoique dans le nombre il y en eut plusieurs qui pourroient être mis dans des monumens publics, quand ce ne seroit que pour la beauté de ces pièces, & pour les traits singuliers qu'on y remarque. L'action de *Velletri* qui est regardée en France & en Espagne comme un avantage remporté sur le Prince de Lobkowitz, la prise de la Forteresse de *Demont*, la sortie de l'Armée Autrichienne de l'*Alsace*, ont encore été célébrées le 19. Septembre à *Paris*, ensuite d'une Lettre du Roi, écrite de *Metz* le 15. à l'Archevêque de cette Ville. Cette Lettre est assez remarquable pour les termes dans lesquels elle est conçue; toutes les nouvelles publiques l'ont montrée.

Mr. le Dauphin & Mesdames de France, sont de retour de *Metz* à *Versailles*, depuis la fin de Septembre, & la Reine y revint le 13. Octobre. Elle a passé par *Lunéville*, où Elle s'est arrêtée, le Roi qui a pris la même route, étant parti de *Metz* le 29. Septembre à midi, y arriva le  
même

même jour, après avoir traversé la Ville de Nancy, où S. M. vit les préparatifs d'une illumination générale & des autres marques de réjouissances, par lesquelles les habitans de cette Capitale de la Lorraine se dispoient à faire éclater ce jour-là leur joye à ce sujet. Voici une relation qui a été publiée de la réception que le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, a faite au Roi lors de son passage à la Cour de Sa Maj. Polonoïse à Lunéville.

Vers les 8. heures du soir le Roi arriva au Château, dont la façade étoit illuminée du côté de la Ville & de celui du Jardin, avec beaucoup de goût & de magnificence. Les aïles de la grande & petite Cour, & la Cour intérieure l'étoient aussi, & cette illumination marquant le dessin de l'Architecture, qui est très-belle, produisoit un effet aussi admirable qu'on en ait jamais vû dans ce genre. Le Roi trouva en entrant dans la Ville, les deux Compagnies des Gardes du Corps du Roi de Pologne, & dans la première Cour du Château les Gardes à pied de ce Prince. Sa Majesté descendit de carrosse sous le Péristille, où elle fut reçûë par le Roi de Pologne, qui la conduisit dans l'appartement qu'Elle devoit occuper, & dans lequel la Reine qui étoit arrivée ici la veille, & la Reine de Pologne attendoient le Roi. Les cris de *vive le Roi*, au bruit desquels Sa Majesté étoit entrée au Château, se renouvelerent toutes les fois qu'elle parut à la fenêtre, & ils durèrent jusqu'à ce que le Roi se coucha. S. M. soupa seule, & dès qu'Elle fut sortie de table, on servit dans l'appartement, avec autant de délicatesse que d'abondance, plusieurs tables pour les Dames des deux Reines, pour les Seigneurs

général de la Cour, & pour toutes les personnes qui ont l'honneur de suivre le Roi. Les mêmes tables ont été servies soir & matin, pendant le séjour que le Roi a fait ici. Le soir, la Ville fut entièrement illuminée, & l'on tira un grand nombre de fusées sur la terrasse du Château. Le 30. au matin le Roi alla voir un petit Bâtiment à la Turque, nommé le *Kiosk*, que le Roi de Pologne a fait construire pour y dîner dans les grandes chaleurs, & dans lequel il y a un grande quantité de jets d'eau & de cascades. L. M. dînèrent avec le Roi & la Reine de Pologne dans le grand Cabinet de l'appartement qu'occupe la Reine. A 3. heures le Roi monta à cheval, & alla à *Chanheux*, maison de plaisance qui a été bâtie par ordre du Roi de Pologne, au bout de la grande allée du Jardin, & dans laquelle il y a un Sallôn où la magnificence, l'art & le goût se font également admirer. Sa Majesté étant revenuë ensuite se promener dans les Jardins, s'arrêta à la cascade de la tête du canal qui borde le Jardin, & qui est un des embellissemens que le Roi de Pologne y a ajoutés. Au bout d'une des branches du canal, le Roi vit ce qu'on appelle *les Rochers*. C'est un tableau mouvant, représentant un Village, & dans lequel des figures de grandeur naturelle prennent différentes attitudes par le moyen de l'eau qui les fait mouvoir. Il y eut Comédie l'après-midi, & la Reine y assista. Le soir le Roi soupa seul. La Reine soupa avec ses Dames du Palais & avec celles qui sont attachées en cette qualité à la Reine de Pologne. Hier, pendant la Messe que le Roi entendit dans la Chapelle du Château, on chanta le *Te Deum* en action de grâces de la guérison de  
Sà

Sa Majesté, laquelle dina ce jour-là avec la Reine, le Roi de Pologne, & les Dames du Palais des deux Reines. La Reine de Pologne étant indisposée, le Roi passa au sortir de table dans l'appartement de cette Princesse. Il monta à cheval à cinq heures, & il alla se promener à une petite maison du Roi de Pologne, appelée *Zolivet*, & la principale de plusieurs maisons construites le long du canal, dont les environs, qui n'étoient autrefois qu'un marais impraticable, sont devenus de très-agréables Jardins. Le Roi est parti de *Lunéville* le 2. Octobre au matin, & près avoir fait près de *Chamboux* la revue de la Gendarmerie, il a dîné dans cette maison, d'où il est parti à midi & demi pour aller coucher à *Saarbourg*. Il arriva le 5. à *Strasbourg*, où l'on avoit fait de grands préparatifs pour sa réception. Le 6. l'Université ayant eu l'honneur de lui rendre ses respects, Mr. le Professeur Schœpflin, portant la parole, fit à Sa Majesté le compliment que voici.

S I R E ,

**L**A plus fidèle des Universités de votre Royaume offre à Votre Majesté ses hommages & ses vœux. Pénétrée de joye sur la convalescence & l'arrivée de son Auguste Monarque, elle confond aujourd'hui en vous, S I R E , le Pere du peuple, le Protecteur des muses, avec le Libérateur de l'Alsace, & le Héros. C'est à ces éloges de vos rares vertus, Grand Roi, que nous consacrons nos travaux. Heureux si nos expressions pouvoient répondre à l'effusion de nos cœurs, & mériter la continuation des graces du plus Puissant, du plus gracieux & du plus aimé des Souverains de l'Europe.

Pendant les derniers jours du séjour du Roi à Metz, Sa Majesté a reçu de divers Princes les complimens sur le rétablissement de sa santé, par des Envoyés. Le Baron de Kesselstatt, Grand Prévôt de l'Eglise Métropolitaine de Treves, accompagné de deux autres Capitulaires, s'est entre-autres acquitté d'une pareille commission de la part de l'Electeur de ce nom.

Le Roi partit le 10. de *Strasbourg*, & arriva le jour suivant à l'Armée du Maréchal de Coigny pour lors campée à *Muntzingen*. Aucuns Ministres étrangers n'ont suivi Sa Maj. hors ceux d'Espagne & de Naples, & le Comte de Schmetteau à cause du caractère militaire dont il est revêtu par le Roi de Prusse. Le Maréchal de Belleisle qui a accompagné Sa Majesté, doit retourner incessamment dans l'Empire, chargé d'une commission des plus importante. On compte qu'il se rendra d'abord à celle de Baviere, & non le Maréchal de Noailles. On a avis que cette dernière Cour n'est partie de *Francfort* que le 17. après qu'elle eut reçu la nouvelle que les Villes de *Constance* & de *Bragance* avoient pris le parti des autres Villes du *Brisgau* & du Cercle de *Souabe*, en se soumettant : Que les Autrichiens avoient aussi évacué le Duché de *Neubourg* & la Ville de *Munich*, & que le Comte de St. Germain étoit d'abord entré avec le corps de troupes qu'il commande dans cette Capitale de la Baviere : Que la Garnison de *Straubingen*, après avoir fait sauter le peu de Fortifications qu'elle n'avoit pas rasées auparavant, mis le feu à ses Magazins de fourrages, emporté ses farines & autres provisions, étoit allée joindre le Général Bernclau, qui marchoit sur l'*Iser*, emmenant avec lui plusieurs étages : Que le Maréchal de Seckendorf

dirigeoit aussi sa marche vers l'Isar, dans le dessein, dit-on, de pénétrer dans la Haute-Autriche jusqu'à *Lintz*, d'y passer le *Danube*, & d'aller joindre le Roi de Prusse par les gorges de *Budweis*, dont ce Prince s'est emparé aussi bien, que de *Frauenberg* pour faciliter l'exécution de ce projet : Que les Garnisons de ces Places, consistant en troupes irrégulières d'Hongrie, en étoient sorties avec les honneurs militaires : Que Sa Majesté Prussienne informée de la jonction des Saxons avec les Autrichiens, s'étoit repliée sur *Teyn*, y avoit passé la *Moldau*, & s'étoit campée entre *Hurkét* & *Sablat*, s'approchant ainsi du Prince Charles, ce qui pourroit engager bientôt une action.

Cet avis reçu à la Cour de *Francfort*, a passé à l'Armée du Roi, qui continuë avec force le siège de *Fribourg*. On y a aussi reçu diverses relations de la bataille qui s'est donnée le 30. Septembre près de *Coni* ; mais elles diffèrent les unes des autres sur le nombre des morts, des blessés & des prisonniers ; cependant toutes veulent en donner le gain à l'Armée des Princes, pour avoir eu le champ de bataille après la retraite du Roi de Sardaigne. Ces mêmes relations s'accordent aussi sur ce que Sa Maj. Sardeignoise a attaqué constamment l'aile droite des troupes combinées ; elles conviennent également que les dispositions de ce Prince étoient admirables & d'un grand Capitaine ; que les François & Espagnols n'avoient eu que leur Infanterie à lui opposer, qui est de vingt-deux mille hommes, parce qu'il avoit su rendre, par des chevaux de frise & autres précautions, leur Cavalerie inutile, laquelle monte ensemble à 12000. hommes : Et que

Coni se défendoit encore courageusement le 30 Octobre.

Outre ces nouvelles, le Roi a reçu celle que l'Armée des Hauts Alliés en Flandres, avoit commencé de se séparer le 14. & qu'elle étoit depuis route entrée dans les quartiers d'hiver qu'on lui avoit préparés, que le Maréchal de Saxe avoit imité cet exemple avec la sienne, laquelle avoit été mise aussi dans des quartiers pour y passer l'hiver, les pluyes continuelles qui ne cessoient de tomber, ayant obligé les troupes de part & d'autre à prendre ce parti.

Ces différens avis apportés au Roi, & qui peuvent servir d'addition aux articles du présent Journal qui touchent ces matieres, ont été suivis d'un autre venu de *Dresde*, qu'on avoit également reçu à l'Armée du Roi devant *Fribourg*. Il porte mot à mot ce qui suit : « Le Roi de  
 » Pologne Electeur de Saxe étant obligé par  
 » plusieurs Traités qui subsistent entre lui &  
 » la Cour de Vienne, de fournir un Corps de  
 » troupes à la réquisition de la Reine de Hon-  
 » grie, les seize Bataillons & les vingt Esca-  
 » drons qui s'étoient assemblés à *Plawen*, en-  
 » trerent le 4. de ce mois (d'Octobre) dans  
 » le Cercle d'*Egra*, pour s'avancer vers *Pilsen*,  
 » & joindre, à titre d'auxiliaires, l'Armée qui  
 » est sous les ordres du Prince Charles de Lor-  
 » raine. Sa Majesté en faisant cette démarche,  
 » ne se propose que de remplir avec fidélité ses  
 » engagements. Du reste elle demeure parfaite-  
 » ment neutre au sujet des différends qui ré-  
 » gnent dans l'Empire. Et comme elle a tou-  
 » jours été attentive à satisfaire à ce que sa  
 » qualité de Membre de l'Empire exige d'elle,  
 » elle continuera de tenir la même conduite,

» & d'apporter la même attention, soit pour  
» le maintien de la légitime élection & de la di-  
» gnité du Chef de l'Empire, soit pour la con-  
» servation des droits & des prérogatives du  
» Corps Germanique & de sa Constitution,  
» soit enfin pour le rétablissement de la paix  
» & de l'union dans la chere Patrie Allemande,  
» ainsi que pour le rétablissement de la tran-  
» quillité générale. Le Roi, en informant de  
» ses intentions le Duc de Saxe Weyssenfels &  
» le Chevalier de Saxe, les a chargés en même-  
» tems du commandement de ce Corps de trou-  
» pes. »

Nous ajoûterons à ces avis, quoique dans un endroit déplacé, que la Cour de *Vienne* dans les circonstances présentes, a jugé à propos de faire entrer dans la Ville de ce nom, trois Compagnies du Régiment de Haller venues de Hongrie, pour en renforcer la Garnison, & un Bataillon du Régiment de Plarz arrivé de Transilvanie; Que ces troupes doivent être suivies de quelques autres, que l'on fait venir de différens endroits des Pays héréditaires de la Reine; Que les travaux des fortifications de cette Capitale de la Basse Autriche s'y continuent avec beaucoup de diligence sur le plan qu'a laissé le feu Comte de Kevenhuller; Qu'oultre la réparation des anciens ouvrages, on travaille aussi à en construire de nouveaux; Que l'on attend de Hongrie l'Artillerie qu'on doit y placer: Et que la premiere colonne de l'Armée Hongroise, consistant en douze mille hommes, étoit arrivée dès le premier d'Octobre entre *Presbourg* & *Tyrnau*.

Que le Comte de Wassenauer, qui a exécuté de la part de la République des Provinces-Unies

une commission d'importance, auprès du Roi de France, lorsque ce Monarque étoit encore en Flandres, est présentement Ministre Extraordinaire des Etats Généraux auprès de l'Electeur de Cologne, étant arrivé le 17. Octobre à la Cour de ce Prince, d'où il doit passer ensuite aux Cours Electorales de Treves & de Mayence; Qu'outre la commission particulière dont Mr. de Waffenaer est chargé, tendant au maintien de la Reine de Hongrie & de Bohême, il doit requérir les Electeurs de s'employer auprès de la Cour de Baviere pour l'engager à prêter les mains à un accommodement.

On forme par tout bien des conjectures sur l'arrivée de cet habile Négociateur dans l'Empire; on n'en fait pas moins sur un second voyage que doit y faire le Maréchal de Belleisle. Mais de ces divers avis, qui sont autant de digressions, retournant aux nouvelles de France, nous en acheverons le récit par ce qui suit.

Le Roi n'étoit attendu de retour de son Armée que dans les premiers jours du présent mois de Novembre: Sa Majesté à son retour, fait état de rester quelque tems à *Paris*, tant pour être à portée d'aller à l'Eglise de Sainte Geneviève, que pour témoigner son affection aux Parisiens & sa reconnoissance de ce qu'ils ont fait éclater au sujet du rétablissement de sa santé. En conséquence le Garde-meuble de la Couronne a fait meubler le Louvre, où l'on a fait aussi les réparations nécessaires.

Le Controllleur-Général des Finances a envoyé des ordres à tous les Directeurs des Monnoyes de France, pour qu'ils ayent à mettre leurs Balanciers en état d'agir, de préparer leur monde

*des Princes &c.* Novemb. 1744. 383

& toutes les choses nécessaires ; ce qui fait craindre une refonte générale des espèces.

Le Comte de Mautepas revenu de Metz à Paris le premier d'Octobre, travaille depuis ce tems-là fort assidument avec ses Commis à l'exécution des ordres que le Roi lui a donnés, tant par rapport à la Marine que sur les autres affaires qui relevent de son Département.

Les ordres viennent d'être donnés de lever de nouveau soixante mille Miliciens.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au  
N O R D , depuis le mois dernier.*

**R**ussie. Quoiqu'ait pû faire Milord Tirawley , Ambassadeur d'Angleterre auprès de cette premiere Cour du Nord , pour l'envoi de douze mille hommes , demandés en exécution du dernier Traité conclu entre les deux Couronnés ; quoique ce Ministre eut dépeint la démarche du Roi de Prusse contre la Cour de Vienne avec des couleurs très-propres à faire pancher l'Impératrice à ordonner cette marche ; & quoiqu'enfin le Corps qui a été en Suede eut été remis , depuis son retour en *Livonie*, sur le pied de douze mille hommes, pour être envoyé hors de cet Empire aux ordres du Roi de la Grande-Bretagne , ce corps ne partira pas de cette année. Le Comte de Bestuchef-Rumin Grand Chancelier , & le Comte de Woronzoff Vice-Chancelier, en ont informé Milord Tirawley par la Lettre suivante,

MILORD,

## MYLORD,

Si nous avons différé jusqu'à présent de répondre au Pro-Memoria que Vôtre Excellence présenta le 28. Juin dernier, & à la Lettre qu'Elle nous a adressée le 29. Juillet suivant, ce retardement, comme elle l'observe elle-même, n'est provenu que de la quantité d'affaires dont on a été surchargé, & de la circonstance du départ de l'Impératrice pour Kiovic.

On n'a cependant point perdu de vue la réquisition que vous avez faite, Mylord, au nom de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, touchant le secours de douze mille hommes, stipulé par l'Alliance de 1743.

L'Impératrice étant accoutumée d'observer religieusement sa parole, & étant déterminée, outre ce juste motif, par son estime toute particulière pour le Roi, vôtre Maître, Sa Maj. Imp. n'auroit pas différé d'un jour à remplir cet engagement, s'il y avoit eu un Corps suffisant de troupes à portée dans les Provinces de la Mer Baltique, & si un pareil nombre n'avoit été envoyé dès l'année dernière en Suède, d'où l'on l'attendoit à tout moment de retour.

Quoique l'on eut jugé convenable, après plus de 8. mois que ces troupes ont été absentes du Pays, de les faire débarquer à Cronstadt, pour être cantonnées dans l'intérieur de l'Empire, Sa Maj. Imp. ensuite de la demande de vôtre Cour, a donné ordre immédiatement, que ce corps fût transporté en droiture à Revel, & qu'il passât de là en Livonie, & afin d'y être pourvu à tems de tout ce qui lui seroit nécessaire, ainsi que de l'artillerie.

Au reste, vôtre Cour reconnoitra sans doute elle-

elle-même, que la saison avancée ne permet plus de transporter cette année par mer le corps de troupes en question, & que l'on peut encore moins lui faire prendre par terre la route qu'il devoit tenir pour se rendre aux lieux où Sa Majesté Britannique jugeroit à propos de l'employer.

Voilà, Mylord, ce que nous avons ordre de faire savoir à V<sup>otre</sup> Excellence, par le commandement exprès de Sa Majesté Impériale. Nous ne doutons aucunement que vous ne rendiez justice à l'empressement sincère avec lequel l'Impératrice souhaite de contribuer de sa part à resserrer & à cimenter de plus en plus l'étroite amitié & union qu'elle entretient heureusement avec le Roi v<sup>otre</sup> Maître.

Nous avons l'honneur d'être avec une estime & une considération des plus parfaites, &c.

Voilà ce que nous présente la Cour Russe sur la réquisition de celle de la Grande-Bretagne. Le Baron de Mardefeldt Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse, le Baron de Neuhaus Ministre Plénipotentiaire de la Cour de Francfort, & d'autres Ministres dont les Principaux ont pris part aux troubles présens de l'Europe, fréquentent ceux de la Cour avec une telle assiduité, qu'on pourroit avancer à ce sujet que les principales négociations ont présentement leur centre en cette Cour. L'Impératrice n'étoit point encore de retour de Kiovie vers la mi-Septembre; cependant il semble qu'on n'attend que sa présence pour terminer différentes affaires de la dernière importance avec les Cours qui l'en sollicitent: En attendant celles du dedans ne souffrent rien pour le délai, on les administre à Moscou comme si la Cour y étoit. On a, entre-autres choses remarquables, expédié de cette Capitale un  
ordre

ordre à toutes les Provinces d'y ramasser tous les Actes qui ont été passés sous le nom du Prince JEAN, fils du Duc Antoine-Ulrich de Brunswich de la Princesse Anne de Mecklembourg, de les biffer des Régîtres publics, & de brûler tous les exemplaires qu'on pourra en recueillir, & afin de supprimer jusqu'au moindre vestige de la Régence établie alors au préjudice des droits de l'Impératrice, & en même-tems d'effacer entièrement la mémoire du règne du Prince JEAN; ce qui a été depuis exécuté par-tout.

Peut-être qu'à présent, & après une telle résolution exécutée, Sa Maj. Impériale Czarienne prendra aussi celle de faire enfin relâcher les infortunés Prince & Princesse de Brunswich, détenus depuis si long-tems, & leur accorder la liberté de retourner en Allemagne.

*Suede.* La marche des six mille Hessois qui ont joint l'Armée Bavaoise commandée par le Comte de Seckendorff, a occasionné des représentations au Roi, faites de la part du Roi de la Grande-Bretagne par Mr. Guidickens son Envoyé Extraordinaire. Il a demandé qu'il plût à S. M. d'envoyer à la Régence de *Cassel* les ordres nécessaires pour faire revenir ce Corps de troupes dans le Pays de Hesse, ou du moins qu'il ne servît pas contre la Reine de Hongrie & de Boheme. Le Roi a fait connoître à cette occasion à Mr. Guidickens » Qu'il auroit tou-

» jours & dans toutes les occasions, le plus

» grand égard pour les représentations du Roi de

» la Grande-Bretagne; mais que dans le cas

» présent, il ne dépendoit point de lui de faire

» ce que S. M. Britannique demandoit: Qu'il

» avoit laissé au Prince Guillaume son frere,

» un

» un pouvoir absolu par raport aux affaires de  
» l'Empire ; & que c'étoit à lui que la Cour  
» de Londres devoit s'adresser pour obtenir  
» l'effet de ses représentations.

Telle est la réponse de S. M. Suedoise à la demande de la Cour de Londres. Celle de *Francfort* ayant depuis écrit une Lettre au Roi pour l'inviter d'accéder au Traité d'Union conclu à *Francfort*, comme Duc de Pommeranie, cette affaire a été mise en délibération dans le Sénat ; & après que les conditions du Traité y eurent été examinées, les Sénateurs ont donné leur avis pour l'accession. S. M. en répondant à la Lettre de la Cour de *Francfort*, lui a fait part de la résolution prise à ce sujet.

Ce fut le 29. Août dernier que le Prince Successeur au Trône & la Princesse Louise-Ulrique de Prusse, reçurent au Château de *Drottningholm* la bénédiction nuptiale des mains de l'Archevêque d'Upsal. L. A. Royales ont fait trois jours après leur entrée à *Stockholm* avec beaucoup de magnificence. On avoit fait de grands préparatifs pour recevoir la Princesse nouvellement mariée.

*Danmemarc.* Le Traité de subside de cette Couronne avec celle de France expirant l'année prochaine, l'Angleterre & la Hollande travaillent non-seulement pour en empêcher le renouvellement, mais aussi pour obtenir du Roi un Corps considérable de troupes. Mr. Tirtley, Ministre de la Grande-Bretagne, s'employe surtout dans cette affaire, & fait pour sa Cour de grandes tentatives afin d'entraîner celle-ci dans ses vues. Mais jusqu'ici le Roi ne paroît point résolu de prendre aucune part aux diffé-

rends

rends des Puissances qui sont actuellement en guerre ; S. M. a déclaré qu'elle le feroit cependant si les Duchés de *Bremen* & de *Vehrden* venoient à être attaqués, parce que le feu Roi son Pere les ayant cédés à la Maison d'Hannover, elle se croiroit en ce cas obligée de lui en garantir la possession.

*Pologne.* On est actuellement en pleine Diette à *Grodno* en Lithuanie. Le Roi s'y est rendu avec la Reine son Epouse, & les Princesses ses filles. Sa Majesté a disposé avant son départ de *Varsovie* de plusieurs Charges vacantes, & donné audience à un Envoyé du nouveau Kan des Tartares de *Crimée* qui étoit venu le complimenter sur son arrivée, & pour lui témoigner de la part de son Maître la ferme résolution dans laquelle étoit ce Prince de continuer à vivre en bonne intelligence avec le Roi & la République. Les Diétines qui ont précédé l'Assemblée de *Grodno*, se sont tenuës assez tranquillement ; ce qui fait bien augurer pour l'issuë de la Diette. On y a proposé de reprendre les conférences avec les Ministres étrangers. 2. De cultiver avec toute l'attention possible l'amitié de la Cour de Russie. 3. De prendre une résolution finale par rapport au titre d'Impératrice que la Czarine demande. 4. De délibérer sur l'envoi d'un Ministre au nouveau Kan des Tartares. 5. De s'arranger avec la Cour de Berlin par rapport aux fréquens passages de ses troupes par le terrain de la République, conformément au Traité de *Velau* &c. Ces articles avoient déjà été mis sur le tapis dans un grand *Senatüs-Consilium* qui s'est tenu le 30. Août, & le Roi avoir pressenti là-dessus les Sénateurs. Sa Maj. les avoit pressentis aussi sur les affaires présentes d'Allemagne quant à un corps de troupes ;

& quoique divers Membres eussent assez favorablement incliné aux intentions du Roi à ce sujet, on ne peut pas cependant assurer encore qu'un corps de Polonois doive agir pour la cause de la Cour de Vienne.

Pour ce qui est de l'article de cultiver l'amitié de la Russie, il passera avec d'autant plus de vraisemblance, que dès-à-présent on est parvenu à mettre non-seulement le Prince d'Anhalt-Zerbst sur les rangs pour le Grand Duché de *Courlande*, mais à faire entrer la meilleure partie des Courlandois dans le fait d'élire ce Prince pour leur Chef. Or cette élection seroit tout-à fait dans le goût de la Cour de Russie, qui l'a demandée depuis que la Princesse d'Anhalt-Zerbst est épouse du Duc Successeur au Trône de Russie.

*Courlande.* Le 27. Août cet Etat qui relève de la Couronne de Pologne, ayant fixé ce jour-là pour l'ouverture des conférences sur l'affaire de l'élection, elle se fit à *Mittau*, avec les cérémonies usitées en pareille occasion. La Noblesse qu'on distingue en 24. Paroisses, s'y étoit renduë partie en personnes, partie par Députés. Quelques Conseillers soutenus par cinq Paroisses, représenterent d'abord aux Etats, qu'il falloit insérer dans les instructions des Députés qu'on alloit envoyer au Roi de Pologne, qu'on remercioit très-humblement S. M. pour la déclaration gracieuse dont elle avoit bien voulu assurer la Noblesse, que tous ses Priviléges, ses Immunités & ses Libertés lui seroient conservés sous le Gouvernement du Prince Ernest-Jean de Biron & de ses Successeurs. Mais c'en fut assez pour porter les 19. autres Paroisses à protester unanimement contre ce projet, & à prendre la résolution de défendre la liberté juſqu'

qu'à la dernière goutte de leur sang, d'autant qu'ils l'avoient conservée depuis un tems immémorial contre tous ceux qui avoient voulu l'opprimer, & qu'ils persisteroient dans cette résolution. Le Baron de Mirbach, élu Directeur des Etats, déclara alors, au nom de dix-neuf Paroisses, le Trône de Courlande vacant, & fit ensuite l'ouverture des conférences par un discours très patétique sur cette vacance du Trône & l'élection à faire d'un nouveau Grand Duc, en exhortant l'Assemblée à l'union, & à tout ce qui convient à un si grand objet.

#### ARTICLE VI.

*Qui contient la Naissance, & Morts de Personnes Illustres depuis le mois dernier.*

**N***aissance.* La Princesse de Prusse accoucha heureusement le 25. Octobre à *Berlin*, d'un Prince, qui a été nommé au Baptême Frédéric-Guillaume. Ses parains & maraines étoient le Roi, la Reine & la Reine mere de Prusse, l'Impératrice de Russie, le Roi de France, la Princesse Ulrique Epouse du Prince Successeur de Suede, le Duc & la Duchesse de Brunswig, la Duchesse seconde Douairiere de Brunswig comme ayeule du Prince nouveau né, & la Duchesse troisième Douairiere de Brunswig comme bis ayeule, qui tous furent représentés par leurs Ministres.

Au commencement de Septembre mourut à *Badajos*, le Marquis de Montreal, Gouverneur & Capitaine Général de la Principauté d'Estremadoure, âgé de 66. ans.

Le 4. la mort enleva à *Lunéville* Jacques-Hyacinthe.

Hyacinthe Abram, Chevalier, Seigneur de Fauconcourt, Vaxoncourt, Zincoart, Haut-Voué de la Ville de Chatel sur Moselle & autres Lieux, Conseiller d'Etat du Roi.

Le 5. mourut aussi dans la même Ville Mr. François Pascal Marcol, Chevalier Conseiller d'Etat du Roi.

Ces deux Magistrats avoient été Conseillers à la Cour Souveraine de Lorraine & de Bar. Sa Majesté Polonoise qui connoissoit leur mérite, les avoit attirés auprès de sa personne, & le regret qu'elle a témoigné pour leur perte, fait leur éloge. Le premier étoit âgé de 59. ans, & le dernier de 67.

La Princesse Sophie-Benigne de Solms, Epouse du Prince de ce nom, & née Comtesse de Solms-Laubach, est morte vers le même-tems, dans sa résidence de *Braunfels*, après avoir accouché le 31. Août d'une fille.

La mort enleva le 7. à *Lille* Angelique-Adelaide d'Harcourt, Epouse du Prince Emanuel de Croy-Solre, Prince du St. Empire-Romain, Grand Bailli héréditaire du *Hainaut François* & Mestre de Camp du Régiment Royal-Roussillon, à l'âge de 26. ans.

Le 12. le Prince Frédéric Guillaume de Brandebourg-Schwedt a été tué devant *Prague*. (Voyez l'article de Bohême du présent Journal.) Le corps de ce Prince apporté à *Berlin*, fut inhumé le 2. Octobre avec beaucoup de pompe dans la grande Eglise.

Le Prince Wiefnowski, Grand-Général de l'Armée de Lithuanie, est mort sur ses terres dans le Grand Duché de ce nom.

Une attaque d'apoplexie a emporté à l'Armée des Princes en *Piémont* le Duc d'Arcos, Brigadier.

gadier des Armées du Roi d'Espagne. Ce jeune Seigneur avoit hérité du Duché de cette Maison par la mort de son frere, Colonel du Régiment de Dragons de la Reine, mort à *Bologne* des suites des blessures qu'il avoit reçues à la Bataille de Campo-Santo. Il reste encore deux Cadets de cette illustre Maison, à l'aîné desquels est dévolu le Duché d'Arcos. Le second a obtenu le Régiment de la Reine.

Frere Alexandre-Thomas du Bois de Givry, Bailly Grand-Croix de l'Ordre de Malthe, Commandeur de Sommereux, Lieutenant-Général, Gouverneur de la Ville de Maubeuge, & ci-devant Commandant en chef dans les Provinces de Flandres, de Hainaut, de Picardie, & de Boulonois, est mort à *Embrun* le 25. Septembre, d'une blessure qu'il avoit reçue à l'attaque de *Château-Dauphin*.

F I N.

---

*ERRATA pour le mois d'Octobre.*

*Page 260. ligne penultième d'Hannover, & d'Oostfrise; lisez d'Hannover sur l'Oostfrise.*

---

*ERRATA pour le present mois de Novembre.*

*Page 368. ligne 26. De sorte que la retraite; lisez Mais la retraite.*